

Guide générique pour **L'IDENTIFICATION** des
HAUTES VALEURS DE CONSERVATION



Bonnes pratiques pour l'identification des
Hautes Valeurs de Conservation dans différents
écosystèmes et systèmes de production



Ce document vient en complément d'une série de guides et lignes directrices existants pour les auditeurs et utilisateurs du concept des Hautes Valeurs de Conservation (HVC). Au cours de ces dernières années, les définitions génériques des HVC ont été modifiées et la méthodologie HVC a été adoptée par de plus en plus d'initiatives diverses et variées, suscitant la nécessité d'un bilan et d'une mise à jour des guides existants. Le présent document ne prétend cependant pas vouloir remplacer complètement les ressources existantes, mais plutôt d'élargir le champ d'utilisation des HVC et fournir un support basé sur une expérience de terrain pratique. En parallèle, au cours de ces dernières années, le potentiel manque de cohérence dans la mise en application du concept dans différents secteurs ou situations géographiques est devenu une préoccupation croissante des membres du HCV Resource Network (HCVRN), ainsi que des professionnels utilisant le concept HVC et autres acteurs intéressés. L'identification des valeurs présentes au sein d'un paysage ou d'une unité de gestion spécifique doit être basée sur une interprétation commune des définitions des HVC présentées dans ce document. Il vise plus particulièrement les évaluateurs HVC, en particulier en l'absence d'interprétations nationales, afin de supporter l'interprétation des définitions des HVC et guider leur mise en pratique, dans le but d'harmoniser l'utilisation du concept.

Comité de rédaction

Ellen Brown, Nigel Dudley, Anders Lindhe, Dwi R. Muhtaman, Christopher Stewart et Timothy Synnott.

Les rédacteurs souhaitent remercier Robin Abell et Michael Senior pour leur précieuse contribution au contenu et à la structure de ce document. Merci également aux différents relecteurs qui nous ont aidés grâce à leurs suggestions et commentaires judicieux au cours de la phase de rédaction. Enfin, nous remercions Fern Lee pour sa créativité et sa patience lors de la conception et mise en forme du document. WWF Suède, WWF International et Proforest ont soutenu l'élaboration de ce document.

Citation : E. Brown, N. Dudley, A. Lindhe, D.R. Muhtaman, C. Stewart, et T. Synnott (rédacteurs). 2013 (Octobre). Directives communes pour l'identification des Hautes Valeurs de Conservation. HCV Resource Network.

Mise en contexte du document

Les définitions des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) ont été introduites pour la première fois dans la version 4.0 des Principes et Critères de la norme du Forest Stewardship Council (FSC). Les boîtes à outils génériques élaborées par Proforest en 2003 ont alors participé à la formalisation des six catégories sur lesquelles se fonde le concept HVC, et servent de guide pour leur interprétation et mise en pratique. En 2005, le HCV Resource Network (HCVRN) vient de voir le jour et adopte dans sa Charte fondatrice une version simplifiée des définitions telles qu'elles sont formulées dans la boîte à outils HVC. Le terme « forêts HVC » est alors aussi remplacé par « aires HVC », élargissant ainsi la portée du concept pour inclure les écosystèmes non-forestiers aux forêts. Entre 2009 et 2011, le HCVRN et FSC travaillent alors ensemble sur la révision des définitions, impliquant aussi des experts et acteurs concernés par d'autres systèmes de production durable. Ce processus, qui a abouti avec la production de la version 5.0 des principes et critères FSC, a mis en évidence l'existence de valeurs dans tous les écosystèmes, plutôt que seulement en forêt. Les six définitions des HVC sont maintenant incluses dans le corps de texte du Principe 9, plutôt que présentées en abrégé dans le glossaire. Se référer à l'Annexe 1 pour une explication détaillée de l'évolution du concept HVC.

Depuis le second semestre 2012, Proforest s'est engagé dans un processus consultatif dans le but de développer un guide pratique pour une identification et interprétation commune des HVC, intitulé Guide générique pour l'identification des HVC. Ce document est le résultat d'une décision commune du HCVRN et FSC de produire un guide à jour et collectif pour l'identification et l'interprétation des HVC dans le monde, pour tout type d'écosystème, et pour tous les secteurs et normes de gestion des ressources naturelles. Il s'appuie sur des documents existants produits par Proforest en 2003 et 2008, une publication par Tim Synnott (sur base d'un travail mené en 2011 et 2012 par FSC en partenariat avec le HCVRN), et un processus de consultation d'experts HVC et autres acteurs intéressés. Le HCVRN encourage l'utilisation de ce guide, et accueille avec gratitude tout commentaire sur vos expériences lors de sa mise en pratique. Vos remarques nous aideront à améliorer les prochaines versions de ce document. Merci d'envoyer tout commentaire ou question à info@hcvnetwork.org

Le HCVRN est un réseau de membres, parmi lesquels des représentants d'entreprises productrices, d'ONG, d'organismes de recherche, des consultants, des auditeurs et d'autres experts qui partagent la même mission : conserver des valeurs sociales et environnementales critiques, dans le cadre de la gestion responsable des ressources naturelles. Formé en 2005, le HCVRN est une organisation fondée sur une charte et gouvernée par un Comité de Direction composé d'ONG sociales et environnementales, de représentants du secteur privé, et d'organisations multilatérales. Le HCVRN propose de nombreux services : documents d'orientation, examen par des pairs de rapports HVC, formations. Pour de plus amples informations, consultez le site www.hcvnetwork.org

¹ Proforest 2008 a & b

² Synnott, T. et al 2012

Ce document a été produit par Proforest au nom du HCV Resource Network

proforest

Les organisations suivantes adhèrent aux objectifs et à la charte du HCV Resource Network.



La production de ce document a été subventionnée par: WWF Suède, WWF International, Tetra Pak et Proforest.

Liste des acronymes et des abréviations



AZE – Alliance for Zero Extinction (Alliance pour une extinction zéro)

CARPE – Central African Regional Program for the Environment (Programme régional pour l'environnement en Afrique Centrale)

CDB – Convention sur la diversité biologique

CE – Communauté Européenne

CITES - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

CLIP - Consentement libre, informé et préalable

CR – En danger critique d'extinction (Liste rouge de l'UICN)

EIES – Evaluation d'impact environnemental et social

EN – En danger (Liste rouge de l'UICN)

ERP – Évaluation rurale participative

FSC – Forest Stewardship Council

HCVRN – HCV Resource Network

HVC – Haute Valeur de Conservation

IBAT – Integrated Biodiversity Assessment Tool (Outil intégré d'évaluation de la biodiversité)

INHVC – Interprétation nationale des Hautes Valeurs de Conservation

Km – kilomètre

ONG – Organisation non-gouvernementale

P&C – Principes et Critères

PFI - Paysage forestier intact





PFNL - Produit Forestier Non Ligneux

PSC – Planification systématique de la conservation

RMD - Rares, menacées ou en voie de disparition

RSB – Roundtable on Sustainable Biomaterials (Table ronde pour des biomatériaux durables)

RSPO – Roundtable on Sustainable Palm Oil (Table ronde pour une huile de palme durable)

RTRS – Roundtable on Responsible Soy (Table ronde pour un soja responsable)

SFI - Société financière internationale

SIG – Systèmes d’information géographique

SP – Standard de Performance

TNC – The Nature Conservancy

UE - Union européenne

UG – unité de gestion

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature

UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

VU – Vulnérable (Liste rouge de l’UICN)

WRI – World Resources Institute (Institut des ressources mondiales)

WWF – World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)

ZCB – Zone clé pour la biodiversité

ZICO - Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZIP – Zone Importante pour les Plantes



Table des matières

Partie I

1	Introduction	3
1.1	Les six Hautes Valeurs de Conservation	3
1.2	L'approche Hautes Valeurs de Conservation	4
1.2.1	Identification	4
1.2.2	Gestion	4
1.2.3	Suivi	5
1.3	Guide générique : application du concept HVC dans différents écosystèmes et types d'utilisation des terres	5
1.3.1	Les HVC dans différents écosystèmes	5
1.3.2	Différents types d'utilisation des terres: production de matières premières	7
1.3.3	Différents pays: Interprétations nationales des HVC	8
2	Bonnes pratiques pour les évaluations HVC	11
2.1	Échelle, intensité et risque	11
2.2	Responsabilité vis-à-vis de la Charte HCVRN	14
2.3	Emplacement et paysage	15
2.4	Sources d'information et méthodes pour les HVC	16
2.4.1	Évaluer la nécessité d'une étude exploratoire stratégique	16
2.4.2	Sélection progressive	16
2.5	Consultation des parties prenantes	19
2.6	Interprétation des conclusions de l'évaluation	20
2.6.1	Reconnaître les valeurs importantes	20
2.6.2	Suivre le principe de précaution	21

Partie II

3	Identification des six HVC	25
3.1	HVC 1 Diversité des espèces	25
3.1.1	Concepts et termes-clés	25
3.1.2	Indicateurs et sources d'information	27
3.1.3	Étude de cas	30
3.2	HVC 2 Mosaïques et écosystèmes à l'échelle du paysage	31
3.2.1	Concepts et termes-clés	31
3.2.2	Indicateurs et sources d'information	32
3.2.3	Étude de cas	34
3.3	HVC 3 Écosystèmes et habitats	35
3.3.1	Concepts et termes-clés	35
3.3.2	Indicateurs et sources d'information	36
3.3.3	Étude de cas	37
3.4	HVC 4 Services écosystémiques	38
3.4.1	Concepts et termes-clés	38
3.4.2	Indicateurs et sources d'information	41
3.4.3	Étude de cas	42
3.5	HVC 5 Besoins des communautés	43
3.5.1	Concepts et termes-clés	43
3.5.2	Indicateurs et sources d'information	45
3.5.3	Étude de cas	49
3.6	HVC 6 Valeurs culturelles	50
3.6.1	Concepts et termes-clés	50
3.6.2	Indicateurs et sources d'information	51
3.6.3	Étude de cas	53
4.	Préparation du rapport d'évaluation des HVC	55
5.	Références	57
	Annexes	58
1	Évolution de la définition des HVC	58
2	HVC en prairie	60
3	HVC en eau douce	62
4	Crédit des images	65

Comment utiliser ce document

Ce document est destiné principalement aux évaluateurs HVC³, aux gestionnaires de ressources naturelles et aux auditeurs. Il constitue une source de conseils et d'information pour l'interprétation des définitions et l'identification des HVC en pratique, dans le but de standardiser l'utilisation du concept HVC. Ce document peut également servir de support pour le développement des interprétations nationales des HVC (INHVC) en proposant une référence sur laquelle se baser pour adapter les définitions, sources de données et d'information et exemples aux contextes nationaux. De même, il sera utile aux acteurs impliqués dans l'évaluation ou la critique d'études HVC, soit dans le cadre d'un processus de consultation, soit pour la bonne gouvernance d'un système de certification.

Ce document ne se veut pas être de nature exécutoire, il s'agit plutôt d'un guide des « bonnes pratiques » à suivre selon différents critères, notamment : échelle, intensité et risques associés au projet⁴, budget et capacité technique, etc. Pour plus de détails sur les exigences relatives aux études HVC, le système de certification concerné par l'étude devrait servir de référence.

La Partie I : sert de mise en contexte pour mieux comprendre comment le concept des HVC devrait être utilisé, et inclut des conseils sur les études HVC. Une évaluation HVC de qualité doit interpréter les résultats en accord avec le principe de précaution (cf. 2.6.2), en suivant un processus solide de consultation des parties prenantes (cf. 2.5), et en tenant compte du contexte panoramique plus large (cf. 2.3) et de l'échelle, de l'intensité et des risques associés au projet de développement (cf. 2.1). Pour l'interprétation des résultats, il est nécessaire de comprendre le concept d'« importance » (cf. 2.6). **La Partie II** : fournit des définitions détaillées et des conseils sur l'interprétation et l'identification des six catégories de HVC. Elle fournit des sources de données et d'information, et des indicateurs potentiels pour les HVC, et présente des études de cas et des exemples pour chaque catégorie de HVC.

³ Le terme « évaluateur » est utilisé dans l'ensemble du document, mais peut généralement faire référence soit à la personne soit à l'équipe souhaitant interpréter les définitions HVC et identifier les HVC en pratique. Par conséquent, « évaluateur » peut désigner la personne ou l'équipe qui entreprend une évaluation ou un audit HVC – et qui peut être un organisme indépendant, l'entreprise ou l'organisation, ou encore un auditeur.

⁴ Voir la section 2.1



Comment utiliser ce document

Les encadrés qui émaillent le document apportent différents types d'informations, des définitions, des informations importantes ainsi que des problématiques dignes d'intérêt dépassant le strict cadre de l'identification des HVC.



Ce type d'encadré est utilisé pour les définitions, telles que les définitions officielles des HVC.

3 IDENTIFICACIÓN DE LAS SEIS CATEGORÍAS DE HVC

3.2 AVC 2: Ecosistemas y mosaicos a escala de paisaje

3.2.1 | Términos y conceptos clave

Caja 2B: La gran mayoría de las especies: significado del propósito de la definición

3.2.2 | Indicadores y fuentes de datos

Patrones naturales de distribución y abundancia

The following would qualify as HVC 2:

- Áreas grandes (p. ej. podrían ser superiores a 50 000 ha, pero esto no es una regla) que se encuentran relativamente lejos de asentamientos humanos, carreteras u otros accesos. Sobre todo se encuentran entre las mayores áreas de un país o región en particular.
- Áreas más pequeñas que proporcionan funciones de paisaje claves como la conectividad y el amortiguamiento (p. ej. la zona de amortiguamiento de un área protegida o de un corredor que une áreas protegidas o un hábitat de alta calidad). Estas áreas más pequeñas se consideran HVC 2 sólo cuando juegan un papel en el mantenimiento de áreas más grandes dentro de un paisaje más amplio.
- Áreas grandes más naturales o intactas que la mayoría de áreas similares y que preservan un hábitat o depredadores o especies con necesidad de un amplio territorio.



Ce type d'encadré est utilisé pour des exemples ou autres points d'intérêt.



Ce type d'encadré est utilisé pour indiquer des informations ou points importants.





La Partie I sert de mise en contexte pour mieux comprendre comment le concept des HVC devrait être utilisé, et inclut des conseils sur les études HVC. Une évaluation HVC de qualité doit interpréter les résultats en accord avec le principe de précaution (cf. 2.6.2), en suivant un processus solide de consultation des parties prenantes (cf. 2.5), et en tenant compte du contexte panoramique plus large (cf. 2.3) et de l'échelle, de l'intensité et des risques associés au projet de développement (cf. 2.1).



Partie I

1	Introduction	3
1.1	Les six Hautes Valeurs de Conservation	3
1.2	L'approche Hautes Valeurs de Conservation	4
1.2.1	Identification	4
1.2.2	Gestion	4
1.2.3	Suivi	5
1.3	Guide générique : application du concept HVC dans différents écosystèmes et types d'utilisation des terres	5
1.3.1	Les HVC dans différents écosystèmes	5
1.3.2	Différents types d'utilisation des terres: production de matières premières	7
1.3.3	Différents pays: Interprétations nationales des HVC	8
2	Bonnes pratiques pour les évaluations HVC	11
2.1	Échelle, intensité et risque	11
2.2	Responsabilité vis-à-vis de la Charte HCVRN	14
2.3	Emplacement et paysage	15
2.4	Sources d'information et méthodes pour les HVC	16
2.4.1	Évaluer la nécessité d'une étude exploratoire stratégique	16
2.4.2	Sélection progressive	16
2.5	Consultation des parties prenantes	19
2.6	Interprétation des conclusions de l'évaluation	20
2.6.1	Reconnaître les valeurs importantes	20
2.6.2	Suivre le principe de précaution	21

La Section 1 présente les définitions des six HVC ainsi qu'une vue générale de l'approche HVC. Cette partie du document se focalise sur la manière dont le concept pourrait être appliqué à différents écosystèmes, systèmes de production et situations géographiques. Plus d'informations générales sont présentées sur la manière dont l'approche HVC peut être adaptée et appliquée à différents écosystèmes, en particulier les forêts, prairies et systèmes d'eau douce. On s'attarde ensuite sur l'approche HVC dans le cadre des normes de certification les plus courantes, et finalement sur les Interprétations Nationales des HVC qui adaptent le concept au contexte des pays.



1

Introduction

Depuis son introduction par le FSC à la fin des années 1990, le concept des Hautes Valeurs de Conservation s'est avéré utile pour l'identification et la gestion des valeurs sociales et environnementales présentes dans les paysages de production. L'approche est à présent communément utilisée par les normes de certification (exploitations forestières, agricoles et systèmes aquatiques), et plus généralement dans la gestion des ressources naturelles et la planification de la conservation. Au cours de ces dernières années, le manque de cohérence dans la mise en application du concept selon le secteur ou la situation géographique des ressources naturelles est devenu une préoccupation croissante des membres du HCV Resource Network (HCVRN), ainsi que des professionnels utilisant le concept HVC et autres acteurs intéressés. L'identification des valeurs présentes au sein d'un paysage ou d'une unité de gestion spécifique doit être basée sur une **interprétation commune des définitions des HVC**. Les définitions génériques des HVC ont récemment été modifiées dans le cadre de la révision des P&C du FSC (2012), et l'approche HVC est adoptée par un nombre croissant d'initiatives variées. Il est donc nécessaire de faire le point sur les directives actuelles et de les mettre à jour. Ce document ne vise pas à remplacer entièrement les documents d'orientation existants, mais à élargir le champ d'utilisation des HVC à d'autres écosystèmes, et à fournir des conseils sur les nouvelles définitions des HVC, ainsi que des exemples pratiques tirés d'expériences de terrain.

1.1 Les six Hautes Valeurs de Conservation

Une HVC est une valeur biologique, écologique, sociale ou culturelle d'importance capitale ou critique. Les six catégories de HVC sont⁵ :

Encadré 1 : Les six Hautes Valeurs de Conservation

HCV 2 Ecosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage

Vastes écosystèmes et mosaïques d'écosystèmes à l'échelle du paysage, importants au niveau mondial, régional ou national, et qui abritent des populations viables de la plupart des espèces naturellement présentes selon un modèle naturel de distribution et d'abondance.

HVC 1 Diversité des espèces

Concentrations de diversité biologique, y compris les espèces endémiques et les espèces rares, menacées ou en voie de disparition, importantes au niveau mondial, régional ou national.

HVC 6 Valeurs culturelles

Sites, ressources, habitats et paysages d'importance culturelle, archéologique ou historique au niveau mondial ou national, et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse/sacrée critique pour la culture des communautés locales ou des populations autochtones, identifiés par le biais d'un engagement avec ces communautés locales ou populations autochtones.



HVC 3 Ecosystèmes et habitats

Écosystèmes, habitats ou refuges rares, menacés ou en voie de disparition.

HVC 4 Services écosystémiques

Services écosystémiques de base dans des situations critiques, y compris protection de bassins versants et contrôle de l'érosion des sols et des pentes fragiles.

HVC 5 Besoin des communautés

Sites et ressources fondamentaux pour satisfaire aux besoins essentiels des communautés locales ou des populations autochtones (par exemple moyens de subsistance, santé, nutrition, eau, etc.), identifiés par le biais d'un engagement avec ces communautés ou populations autochtones.

⁵ Le HCVRN adhère aux définitions des HVC telles qu'elles sont détaillées dans le Standard FSC version 5.0 (2012). Veuillez consulter l'annexe 7.1 pour plus de détails sur la mise à jour des définitions des HVC.

Les six catégories de HVC ont été appliquées principalement à des pratiques de production liées à l'exploitation du territoire, comme la sylviculture et l'agriculture. Ces secteurs forment l'objet principal de ce document, mais les directives de base sont applicables à d'autres secteurs (comme l'aquaculture et les systèmes marins).



1.2 L'approche « Hautes Valeurs de Conservation »

Le FSC a développé le concept HVC dans le cadre de sa norme de certification (Principe 9) pour garantir la préservation des valeurs sociales et environnementales importantes ou critiques dans le contexte de la certification forestière. Depuis ses origines dans le domaine de la sylviculture, le concept HVC a été adopté par d'autres systèmes de certification et d'autres organisations souhaitant préserver et/ou renforcer des valeurs sociales et environnementales importantes et critiques dans le but d'une gestion responsable. Les HVC nécessitent une protection accrue⁶ pour assurer leur préservation à long terme, en particulier si les pratiques de gestion dans les concessions forestières, plantations agricoles ou autres sites de production risquent d'avoir un impact négatif sur ces valeurs. Pour ce faire il est nécessaire d'investir plus d'efforts dans leur **identification**, grâce à des évaluations et un processus de consultation plus poussés, en prêtant une plus grande attention au choix et à la mise en œuvre de mesures de **gestion** appropriées, et en **contrôlant** à la fois la mise en œuvre et l'efficacité de ces mesures⁷.

1.2.1 | Identification

L'étape d'identification requiert une interprétation des six définitions des HVC en fonction du contexte local ou national, et une prise de décision quant aux HVC présentes dans la zone étudiée (soit unité de gestion – UG –, plantation, concession, etc.) ou dans le paysage au sens plus large pour lesquelles les activités du projet représentent un risque (par ex. les impacts sur les HVC liées à l'eau ou aux zones humides peuvent se produire au-delà des limites de l'UG ou de la plantation). Ceci est le résultat d'une évaluation des HVC qui inclut un processus de consultation des parties prenantes, l'analyse des informations existantes ainsi qu'une collecte d'informations complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire. À l'issue d'une étude HVC, un rapport sera produit, présentant de façon claire la présence ou l'absence de valeurs, leur emplacement, leur statut et leur condition actuelle. Dans la mesure du possible, le rapport devra fournir des informations sur les zones d'habitat, ressources-clés et aires critiques nécessaires au maintien des valeurs. Ces informations forment la base sur laquelle seront développées des recommandations pour la gestion des valeurs identifiées afin d'assurer leur préservation et/ou amélioration.

1.2.2 | Gestion

Les Aires de Gestion HVC sont les zones d'un site, d'une UG ou d'un paysage, dans lesquelles des décisions de gestion appropriées doivent être prises et mises en œuvre afin d'assurer la préservation et/ou l'amélioration d'une HVC. À des fins de cartographie et de planification, il est nécessaire de faire la distinction entre l'emplacement des HVC, qui peut être relativement restreint et parfois confidentiel (par ex. des colonies reproductrices d'espèces de chauve-souris rares ou des arbres sacrés) et celui des aires de gestion correspondantes où des décisions et actions appropriées sont nécessaires sur des zones parfois plus étendues (voir Encadré 2). La conception d'un système de gestion des HVC devrait inclure une étude des menaces existantes et potentielles (par ex. les menaces associées aux activités envisagées, comme l'établissement d'une plantation ou des opérations d'exploitation forestière, ainsi que les menaces associées à des activités externes comme la chasse, l'exploitation illégale des forêts, ou la construction d'une nouvelle route ou d'un barrage), et la mise en place d'impératifs en matière de gestion.



⁶ La protection, en ce sens, n'interdit pas les activités d'exploitation ou de production. C'est la protection ou le maintien de la valeur qui importe.

⁷ Ce document se concentre sur la première partie de l'approche HVC : l'identification (voir Partie II). Des directives sur la gestion et le suivi des HVC seront exposées dans un prochain document.

De telles mesures peuvent inclure l'identification et la délimitation des zones nécessitant une protection totale, ainsi que des aires pouvant être utilisées à des fins de production à condition qu'elles soient gérées de façon cohérente afin d'assurer la préservation ou l'amélioration des HVC (par ex. grâce à des patrouilles anti-braconnage ou à des politiques de gestion des feux de forêt).

Encadré 2 : Exemple d'aire de gestion des HVC

Au Costa Rica, les bosquets d'Alejandro (*Dipteryx panamensis*) sont des sites de prédilection du grand Ara Vert (*Ara ambiguus*) pour sa nidification et son alimentation. Les oiseaux reproducteurs sont désignés comme HVC 1, et les peuplements d'arbres sont identifiés comme étant essentiels pour la préservation des oiseaux. Les décisions de gestion appropriées peuvent comprendre toute une variété de contrôles couvrant différentes Aires de Gestion HVC, par exemple :

- Dans un rayon de 100 mètres autour des arbres : toute incursion humaine ou toute récolte de produits forestiers non ligneux (PFNL) est interdite pendant la saison de nidification.
- Dans un rayon de 500 mètres autour des arbres : l'exploitation forestière et la construction de routes sont interdites.
- Partout dans l'unité de gestion : la capture de cette espèce est interdite.

1.2.3 | Suivi

Un système de suivi doit être mis en place pour garantir que les pratiques de gestion assurent de façon efficace la préservation et/ou l'amélioration des HVC identifiées au fil du temps. Celui-ci devra traduire les objectifs stratégiques du système de gestion en objectifs opérationnels. Des indicateurs appropriés doivent être choisis pour ces objectifs opérationnels afin d'évaluer le statut des HVC, et des seuils d'actions définis afin de garantir que les HVC sont préservées ou améliorées. Les indicateurs et les seuils d'action sont probablement spécifiques au site et/ou au pays. Cette publication se concentre sur l'identification des HVC, mais un document présentant les directives communes pour la gestion et le suivi des HVC devrait être publié en début d'année 2014 et sera mis à disposition sur le site internet du HCVRN.

1.3 Guide générique : application du concept HVC dans différents écosystèmes et types d'utilisation des terres

Le but de ce document est de fournir des directives communes pour l'identification des HVC, applicables à différents écosystèmes et systèmes de production (en particulier aux produits forestiers et agricoles) sur l'ensemble des zones géographiques. Les sections suivantes fournissent plus de détails sur la pertinence du concept HVC dans différents écosystèmes, son utilisation dans différentes filières de production, et l'utilité des interprétations nationales des HVC pour adapter les définitions génériques au contexte de chaque pays.

1.3.1 | Les HVC dans différents écosystèmes

Dans les forêts gérées de façon responsable (par ex. des concessions d'exploitation forestière), il est probable que les zones nécessaires au maintien des HVC restent entourées d'un couvert forestier continu ou à différents stades de la succession. Cependant, la demande pour des évaluations HVC en prairie et autres écosystèmes semble en croissance, à la fois dans le but de gérer les impacts de plantations d'arbres et agricoles existantes, et pour une planification responsable de leur expansion (par ex. pour l'huile de palme certifiée RSPO). Dans ce contexte, le processus HVC est utilisé comme mesure de protection contre la destruction de valeurs critiques, qui risquerait de survenir en cas de conversion de la végétation naturelle en plantation forestière ou agricole. Quel que soit le secteur, l'évaluation HVC doit prendre en compte l'ensemble des écosystèmes - terrestres et





aquatiques - présents sur un site de production, ainsi que dans sa zone d'influence au sens plus large. Ce document fournit exemples et conseils pour les principaux types d'écosystèmes concernés : forêts, prairies et écosystèmes d'eau douce.

Forêts et mosaïques forestières

Le concept des HVC a été développé à l'origine dans le contexte forestier. Toutes les forêts sont précieuses, cependant certaines le sont plus que d'autres. Ainsi pour rendre le concept opérationnel, il a fallu définir les valeurs forestières « exceptionnelles » et « importantes ». Bien que les évaluations, les audits et la gestion des HVC puissent être de qualité et de contenu variables, le concept est mis en application à des échelles impressionnantes et significatives dans le but d'une gestion forestière responsable. En octobre 2013, 183 068 328 hectares de forêts étaient certifiés dans 80 pays⁸. Les forêts sont des refuges de biodiversité, et fournissent habitat et services écosystémiques, dont des millions de personnes dépendent pour subvenir à leurs besoins. Dans le domaine de la sylviculture, les HVC sont utilisées pour identifier les zones à protéger ou dans lesquelles il est nécessaire d'adopter des pratiques de gestion spécifiques. De même dans les plantations agricoles, l'identification des HVC peut contribuer à protéger les zones forestières de valeur qui abritent des espèces importantes ou fournissent des services écosystémiques. En milieu agricole, les forêts HVC devraient être préservées et protégées de toute conversion. Dans certains cas, lorsque les communautés locales sont dépendantes des forêts pour subvenir à leurs besoins de base et subsistance, elles ne pourront être converties que si un accès a été négocié par le biais d'une démarche rigoureuse reposant sur leur Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP, cf. Encadré 13).

Prairies

Le rythme auquel les prairies⁹ sont converties en plantations, en particulier pour la production de soja, d'huile de palme et de pâte à papier, ont conduit à un accroissement de l'intérêt porté au concept HVC comme moyen d'identification des habitats de prairies les plus importants. Grâce aux systèmes de certification existants pour ces industries et à des marchés très intégrés, certaines entreprises concernées par les débats sur les plantations et les biocarburants ont déjà connaissance du concept HVC à travers des opérations forestières ou des discussions au sein de la RSPO. La législation de l'Union Européenne visant à promouvoir une production durable de biocarburants et protéger les valeurs des prairies per se (cf. Bowyer et al. 2010) constitue une motivation supplémentaire. L'approche HVC permet une analyse plus détaillée des écosystèmes qu'une simple distinction entre prairies natives et non-natives, une démarche fréquemment adoptée à présent.

Eau douce

Les écosystèmes d'eau douce sont importants dans tous les systèmes de production terrestres. Le développement de certaines zones agricoles et plantations nécessite une irrigation utilisant des eaux de surface ou souterraines, mais même en l'absence d'irrigation, les systèmes d'eau douce peuvent être affectés par des changements dans la qualité et l'abondance en eau ou si certains autres attributs du milieu sont impactés (par ex. perte de végétation riveraine importante pour ombrage et apport en matière organique, fragmentation des systèmes par la construction de routes, prélèvement d'eau à d'autres fins que l'irrigation). Même si le système de production est basé sur les terres, la probabilité qu'il ait une incidence sur des systèmes d'eau douce connectés exige que ces systèmes soient compris dans les évaluations HVC. Cela nécessitera une évaluation des HVC potentiellement présentes dans tous les systèmes d'eau douce risquant d'être affectés par les activités de production, qu'ils se trouvent ou non à l'intérieur du site de production. Il importe que pour toute évaluation des HVC en système d'eau douce, la région d'analyse (ou l'étendue hydro-géographique) soit définie avant l'identification des HVC ou des zones nécessaires à leur maintien. La meilleure façon d'y parvenir est de réaliser une étude exploratoire stratégique (voir 2.4.1).

⁸ <https://ic.fsc.org/facts-figures.19.htm>

⁹ Le terme « prairies » est utilisé ici pour désigner une grande variété de systèmes terrestres non forestiers, notamment la lande, la toundra et les terres arides.

1.3.2 | Différents types d'utilisation des terres : production de matières premières

Systemes de certification

Ce document d'orientation est applicable à tous les systèmes de certification, mais les normes concernées devraient être consultées pour plus d'informations quant à leurs exigences particulières en termes de compte-rendu HVC, et des qualifications des évaluateurs. Le tableau 1 présente des exemples d'utilisation explicite du concept HVC dans des normes de certification, ainsi que les autres principes qui viennent en complément des HVC ou apportent une protection supplémentaire pour des valeurs sociales et environnementales.

TABLEAU 1 : LES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION DANS DIFFÉRENTES NORMES DE CERTIFICATION DE PRODUCTION

STANDARD DE CERTIFICATION	UTILISATION EXPLICITE DES « HVC »	PRINCIPES DE SOUTIEN
Forest Stewardship Council® (FSC®) 	<ul style="list-style-type: none"> • Principe 9 Hautes Valeurs de Conservation 	<ul style="list-style-type: none"> • Principe 3 Droit des peuples autochtones • Principe 4 Relations communautaires et droits des travailleurs • Principe 6 Impact environnemental
Table ronde pour une huile de palme responsable - Roundtable for Responsible Palm Oil (RSPO) 	<ul style="list-style-type: none"> • Principe 5 Responsabilité environnementale et conservation des ressources naturelles et de la biodiversité • Principe 7 Développement responsable de nouvelles plantations (respect des terres des populations locales et conservation des forêts primaires et des tourbières) 	<ul style="list-style-type: none"> • Principe 1 Engagement de transparence • Principe 2 Juste Acquisition des terres • Principe 6 Prise en considération responsable des employés, des particuliers et des communautés affectés par les producteurs et mouliniers
Bonsucro (sucre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Principe 4 Gestion proactive de la biodiversité et des services écosystémiques • Principe 5 Amélioration continue des secteurs-clés de l'activité 	<ul style="list-style-type: none"> • Principe 1 Respect de la loi • Principe 3 Gestion efficace des intrants, de la production et la transformation afin d'assurer la viabilité à long terme de l'activité
Table ronde pour un soja responsable - Roundtable for Responsible Soy (RTRS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Principe 4 Responsabilité environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • Principe 3 Relations communautaires responsables • Principe 5 Bonnes pratiques agricoles

Tableau 1 : Les Hautes Valeurs de Conservation dans différentes normes de certification de production. Ce tableau présente quelques-unes des normes les plus importantes utilisant les HVC. En plus des principes qui citent le concept de façon explicite, d'autres principes de ces standards complètent et renforcent généralement l'importance de valeurs sociales et environnementales. L'objectif est de montrer que tous les sites et ressources intéressantes ne sont pas forcément des HVC, mais qu'il importe tout de même de les gérer et de les protéger de façon responsable en conformité avec le standard en général.



Encadré 3 : HVC et petits producteurs

Ce guide s'adresse principalement aux producteurs à grande échelle souhaitant obtenir ou conserver la certification pour un ensemble de produits de base (dont le bois, l'huile de palme, le soja, le sucre). Néanmoins, il faut aussi souligner que ces entreprises s'approvisionnent souvent en bois et en produits alimentaires auprès de petits producteurs, qui peuvent essayer d'obtenir une certification de façon indépendante, ce qu'ils font souvent en groupe ou en formant une coopérative. Les petits exploitants ne bénéficient cependant pas du même niveau d'expertise technique ni des mêmes ressources financières que les grandes entreprises, et certaines directives figurant dans ce document sont par conséquent hors de leur portée. Dans certains secteurs (la foresterie par ex.), il existe déjà des directives spécifiques pour les petits exploitants, tandis que pour d'autres (par ex. l'huile de palme) elles sont en cours d'élaboration. C'est un domaine auquel le HCVRN va accorder une plus grande importance dans un futur proche : il est prévu d'ajouter une rubrique de directives HVC pour les petits producteurs au site internet.

Investisseurs et entreprises

En plus des normes relatives aux commodités agricoles mentionnées ci-dessus, des institutions financières, y compris banques commerciales (par ex. HSBC) et banques de développement ont mis en place des politiques favorisant de bonnes pratiques sociales et environnementales¹⁰. Certaines institutions incluent les HVC dans leurs politiques de façon explicite, mais même si ce n'est pas le cas, elles peuvent utiliser des principes complémentaires. L'un des ensembles de bonnes pratiques les plus fréquemment adoptés provient de la Société financière internationale (SFI). Les Standards de Performance (SP) de la SFI couvrent toute une étendue de sujets environnementaux et sociaux importants pour les investisseurs, et sont utilisés de façon explicite ou implicite, par de nombreuses banques nationales commerciales et de développement. Bien que les Standards de Performance de la SFI ne fassent pas explicitement référence aux HVC, de nombreux SP recourent les HVC ou présentent des objectifs complémentaires¹¹.

Par exemple :

- Standard de performance 5 : Acquisition des terres et déplacement involontaire
- Standard de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques
- Standard de performance 8 : Héritage culturel

Les entreprises qui reçoivent des fonds de la part de telles institutions financières doivent respecter ces directives environnementales et sociales. En d'autres termes, la présence de HVC aurait un impact sur les possibilités de développement et les besoins en termes de gestion pour les entreprises qui produisent, s'approvisionnent ou commercialisent de telles commodités. Les entreprises se préoccupent des HVC pour bénéficier d'aides financières, mais aussi pour des raisons de réputation. De plus en plus, les entreprises du secteur privé incluent des évaluations HVC dans leurs démarches de due diligence ainsi que dans leurs systèmes de gestion sociale et environnementale.

1.3.3 | Différents pays : Interprétations nationales des HVC

Les interprétations nationales des HVC (INHVC) sont des documents qui adaptent les définitions génériques des six catégories de HVC en fonction du contexte national. Les INHVC sont importantes pour deux raisons : tout d'abord, parce que les valeurs génériques comprennent des termes tels que important, critique et concentration, dont la définition doit

¹⁰ Voir <http://www.hcvnetwork.org/about-hcvf/hcv-in-natural-resource-certification#the-hcv-approach-in-2>

¹¹ Voir http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/735f0a0049800a4eaa13fa336b93d75f/Phase3_QCR-PS6.pdf?MOD=AJPERES

être précisée en fonction du contexte local. Ensuite, parce que la gestion appropriée d'une HVC dépend du niveau de menace pesant sur la valeur, qui peut varier considérablement d'un pays à l'autre. La façon dont la HVC 2 est comprise et appliquée aux forêts au Canada (pays qui recèle de nombreuses zones de forêts intactes) sera par exemple très différente de la démarche abordée au Ghana (où seuls quelques blocs forestiers subsistent, dont aucun n'est intact). La plupart des interprétations nationales actuelles se concentrent sur les forêts.

Le processus d'élaboration des interprétations nationales est également un moyen utile de dégager un consensus sur l'interprétation et l'application de chacune des six catégories de valeurs. Cela permet à terme une utilisation plus uniforme du concept au sein d'un même pays. Pour des conseils sur les processus d'interprétation nationale, consulter le lien <http://www.hcvnetwork.org/resources/global-hcv-toolkits/hcvf-toolkit-part-2-final.pdf> et <http://www.hcvnetwork.org/resources/global-hcv-toolkits> pour des exemples d'interprétations nationales des HVC.

La qualité de l'INHVC dépendra de la quantité de données disponibles (biodiversité, écologie, contexte socioculturel), de la capacité des participants à définir valeurs et seuils, et de l'étendue du processus de consultation et des essais sur le terrain réalisés pour affiner la définition des HVC selon le contexte local et national.

Encadré 4 : Pays disposant d'une interprétation nationale des HVC (y compris en cours d'élaboration)

- Bolivie
- Bosnie-Herzégovine
- Bulgarie
- Canada
- Cameroun (partiellement développée)
- Chili
- Dongbei
- République Démocratique du Congo
- Equateur
- Gabon
- Ghana
- Indonésie
- Libéria
- Papouasie Nouvelle Guinée
- Pologne
- Caucase (Turquie-Géorgie)
- Malaisie
- Mozambique
- Russie du Nord-Ouest et Fédération de la Russie
- Roumanie
- Slovaquie
- Viêt Nam

Si une interprétation nationale est disponible dans un pays donné, l'évaluateur devra s'en servir comme guide, tout en reconnaissant cependant que les INHVC ne doivent pas être considérées comme des règles contraignantes. En effet, les INHVC n'ont pas toutes été testées sur le terrain, et il n'existe pas de processus global permettant d'évaluer la qualité des Interprétations Nationales. Certaines sont déjà un peu dépassées et toutes devraient être considérées comme des documents évolutifs. Il est donc conseillé de compléter les INHVC par des conseils d'actualité approuvés par le HCVRN et une consultation des acteurs concernés. Il n'existe pas de règle établissant la fréquence à laquelle les INHVC doivent être mises à jour, mais il est conseillé de les réviser et de les mettre à jour chaque fois que les définitions des HVC sont modifiées, et de publier des directives mises à jour, qui font le point sur les enseignements tirés d'expériences passées.



Les INHVC devraient être basées sur les définitions de l'encadré 1. L'ordre des HVC doit être conservé, et aucune catégorie de HVC ne devrait être ajoutée. D'autres valeurs importantes éventuellement considérées comme essentielles par les parties prenantes devraient trouver leur place dans l'une des six catégories HVC existantes. Si une subdivision des HVC est introduite pour plus de clarté dans une INHVC, celle-ci ne doit pas introduire de nouveau concept qui ne serait pas en lien direct avec les définitions génériques. Les INHVC devraient fournir un argument sur la façon de définir et d'interpréter chaque valeur dans un contexte national donné, cependant un certain niveau d'interprétation sera toujours requis de la part de l'évaluateur.



La Section 2 va au-delà des définitions des HVC afin de mieux comprendre ce que l'approche veut accomplir et ce que les évaluateurs doivent prendre en compte lorsqu'ils interprètent des informations relatives aux HVC et lors du processus de prise de décision. Cette partie du document fournit un guide des bonnes pratiques pour déterminer la quantité d'informations et le niveau de consultation nécessaires. Il est important de bien comprendre ces concepts avant de mener une étude HVC ; ceux-ci seront aussi utiles lors de la rédaction du rapport d'évaluation.

2

Bonnes pratiques pour les évaluations HVC

Nota Bene : Cette partie présente un guide de Bonnes Pratiques, en particulier dans les situations à haut risque. Ces recommandations ne revêtent pas un caractère obligatoire, mais devraient aider le gestionnaire, l'évaluateur ou l'auditeur à mieux comprendre les définitions HVC et comment appliquer l'approche en fonction du contexte ainsi que de l'échelle et des risques associés à différents projets.

L'étude HVC est le processus au cours duquel les HVC sont évaluées et identifiées en pratique. Le but de l'évaluation HVC doit être clair (généralement cela fait partie d'un programme de certification ou d'une démarche de planification). Les exigences en matière de compte-rendu, la portée, la durée et le coût d'une évaluation HVC peuvent varier. Cependant, l'important est que **la présence ou l'absence des six catégories de HVC soit toujours évaluée en conformité avec les définitions génériques et l'interprétation du HCVRN**. Si une ou plusieurs HVC ne sont pas traitées, une justification probante doit être fournie (par ex. si l'absence de la HVC est établie au-delà de tout doute raisonnable). Une bonne évaluation HVC doit prendre en compte l'échelle, l'intensité et les risques associés aux activités envisagées (voir 2.1), respecter la charte du HCVRN (voir 2.2), inclure un processus de consultation des parties prenantes de qualité (voir 2.5), considérer le paysage au sens large (voir 2.3) et interpréter les conclusions en vertu du principe de précaution (voir 2.6.2).

Qui conduit l'évaluation HVC ?

Dans certains cas, l'évaluation HVC peut être réalisée par l'équipe de direction de l'entreprise. Dans d'autres cas, une norme de certification peut exiger que les évaluations HVC soient menées par une équipe indépendante (par ex. pour les nouvelles plantations candidates à la certification RSPO). Les gestionnaires peuvent engager des spécialistes afin qu'ils effectuent certaines tâches si l'entreprise ne dispose pas des ressources nécessaires en interne, si la crédibilité de l'évaluation peut être renforcée par l'intervention d'une équipe indépendante, ou si pour obtenir la confiance des populations locales, il est nécessaire d'avoir recours à des intervenants indépendants. Les évaluateurs HVC doivent bien connaître les écosystèmes évalués ; cela permet de réduire certains des risques que pourrait engendrer une évaluation rapide. **Un évaluateur externe devrait toujours travailler avec des experts régionaux ou locaux ou les consulter dans la mesure du possible.** Le rapport HVC doit présenter en détail la composition et les compétences de l'équipe d'évaluation, et indiquer l'expertise de ses membres en matière de valeurs sociales et biologiques.

2.1 Échelle, intensité et risque

Plus **l'échelle**, **l'intensité** et les **risques** associés aux activités projetées sont grands, plus les efforts doivent se porter sur la détection, l'identification et la compréhension des caractéristiques, de la distribution, de la sensibilité et de la vulnérabilité des HVC. L'évaluateur doit décrire de façon adéquate l'échelle et l'impact potentiels des opérations envisagées, et garantir que les efforts fournis pour l'évaluation sont appropriés.





Encadré 5 : Définir l'échelle, l'intensité et le risque

Échelle : Mesure de l'ampleur avec laquelle une activité de gestion ou un événement affectent une valeur environnementale ou sociale ou une unité de gestion, dans le temps ou dans l'espace. Une activité ayant une petite ou une faible échelle spatiale n'affecte qu'une petite proportion de la zone chaque année, une activité ayant une petite ou une faible échelle temporelle se produit uniquement à intervalles espacés.

Intensité : Mesure de la puissance, de la gravité ou de la force d'une activité de gestion ou d'un autre phénomène affectant la nature des impacts de l'activité.

Risque : Probabilité qu'un impact négatif inacceptable résulte d'une activité menée dans l'Unité de Gestion, associée à sa gravité en termes de conséquences.

Définitions provenant du glossaire FSC V 5 (2012) (Voir Figure 1)

Évaluer le risque

Un système a déjà été développé pour les études de risque environnemental dans les forêts tropicales certifiées par le FSC, et des systèmes similaires peuvent être mis en place pour les plantations forestières, les forêts boréales et tempérées, ainsi que pour les valeurs socio-économiques. Entretemps, il est possible d'utiliser des listes de vérification simples pour indiquer le niveau de risque approximatif identifié dans les UG individuelles. Les résultats peuvent être utilisés par les gestionnaires et les certificateurs pour justifier leurs décisions de rechercher plus ou moins d'informations sur les HVC, et de prendre plus ou moins de mesures pour limiter les effets négatifs des activités de gestion. Si le risque est plus élevé, il faudra recueillir davantage d'informations pour s'assurer que les HVC sont toutes précisément identifiées ; de même il faudra s'attacher avec plus grand soin à garantir que les HVC identifiées bénéficient de la protection et des mesures de gestion nécessaires à leur maintien. L'évaluation HVC doit avoir lieu avant le commencement des opérations ou activités de développement envisagées plutôt que rétrospectivement, et doit toujours être terminée avant tout défrichage.

Encadré 6 : Exemple de liste de vérification pour les vulnérabilités ou risques potentiels en forêt tropicale :

- Le taux de régénération naturel des arbres abattus n'est pas suffisant
- Les essences de PFNL sont surexploitées
- Parmi les animaux chassés se trouvent des animaux au rôle essentiel, disséminant les graines d'essences récoltées
- L'UG abrite des espèces menacées, tributaires de forêts primaires et/ou intactes
- L'UG abrite des animaux nécessitant de grands territoires pour chasser ou se reproduire
- L'UG abrite des animaux tributaires d'une production fruitière abondante, sur laquelle les changements causés par la sylviculture ou l'abattage peuvent avoir des conséquences
- Certaines zones sont cruciales pour que les espèces menacées puissent se reproduire, se percher, etc.
- Les aires de conservation désignées sont menacées par les feux de forêt, la chasse, etc.
- Les forêts de la région ont déjà été fragmentées
- Les plans d'eau risquent d'être obstrués ou contaminés par des déchets ou des produits chimiques
- Dans les zones ayant été soumises à la récolte ou au défrichage, les sols sont rapidement saturés ou gorgés d'eau

Pour des listes plus complètes relatives aux forêts tropicales, consulter les Annexes 4, 5 et 6 de l'ERA,

<https://sites.google.com/site/environmentalriskassessment>



Figure 1: Si les activités sont planifiées à grande échelle, intensives, ou si certaines des HVC identifiées sont particulièrement vulnérables, alors les risques associés avec ces valeurs sont élevés. En suivant cette logique, des études HVC plus détaillées, et/ou des mesures de protection seront alors nécessaires afin d'éviter un niveau d'impact inacceptable. Les exemples suivants ne représentent qu'une fraction de toutes les possibilités existant pour évaluer l'échelle et l'intensité des opérations et les impacts qui y sont associés. Les zones présentant un couvert de végétation naturelle (espèces natives) ont plus de chance de contenir des HVC 1 à 3, tandis que les zones plus régulièrement fréquentées par les communautés locales auront plus tendance à présenter des HVC 4 à 6.



Encadré 7 : Étude d'impact environnemental et social (EIES)

Les bonnes pratiques exigent que les risques sociaux et environnementaux soient identifiés avant le commencement de toute activité de développement. Les EIES dépassent la portée de ce document, mais il est important de noter que l'une des principales différences avec les évaluations HVC est le fait que ces dernières considèrent l'aire d'influence du projet au sens large (voir 2.3), et s'appuient sur un processus de consultation des parties prenantes de qualité (voir 2.5).

La réalisation d'une EIES est généralement exigée par la loi ou les réglementations nationales en cas de projet de développement, tandis que les évaluations HVC sont généralement menées dans le cadre d'une démarche de standardisation volontaire. Il est possible de coordonner la phase de collecte de données des deux, cependant les EIES réglementaires ne couvrent pas nécessairement tout l'éventail des HVC, ou n'apportent pas d'informations suffisamment détaillées pour réaliser une évaluation HVC crédible. Les résultats des EIES peuvent fournir des données utiles pour les évaluations HVC.

2.2 Responsabilité vis-à-vis de la Charte HVCRN

Le processus HVC devrait s'intégrer à une gestion responsable des ressources naturelles qui respecte l'objectif de l'approche HVC et certains principes de la charte HVCRN¹², qui sont :

La légalité

- Toutes les lois nationales et locales et tous les traités et accords internationaux en vigueur sont respectés. Dans certains pays, de nombreuses valeurs identifiées lors des évaluations HVC sont déjà protégées grâce à l'affectation des sols, des processus de planification ou des réglementations gouvernementales.

Garantir le consentement et les droits fonciers et coutumiers

- Le droit d'utilisation des terres peut être démontré, et ne fait pas l'objet d'une contestation légitime de la part de communautés locales disposant de droits démontrables.
- L'utilisation ou la gestion des terres ne restreint pas les droits juridiques et coutumiers des populations indigènes, des communautés locales ou d'autres utilisateurs, et nécessite leur Consentement Libre, Informé et Préalable (voir Encadré 13).
- Une bonne gestion des terres inclut une planification économique adaptée pour le bien-être des communautés dépendant de ces terres

Prise en compte des impacts de la conversion

En règle générale, un plan de conversion aura un impact plus important et irréversible que la gestion d'un écosystème naturel, tant en termes de biodiversité, que de fonctions écologiques et systèmes sociaux. Les mesures mises en place pour protéger les HVC devront donc refléter l'ampleur de cet impact. L'approche HVC n'exclut pas un développement ou même la conversion de la végétation naturelle (seulement pour les valeurs les plus cruciales ou importantes). Certaines HVC (mais pas toutes) peuvent être maintenues même en cas de conversion, par la mise en place de bonnes mesures de gestion, mais cette décision devra être prise au cas par cas. L'approche HVC nécessite cependant que lorsqu'une conversion est prévue, les gestionnaires garantissent des efforts appropriés pour l'identification des HVC, et suivent le principe de précaution. Si les valeurs identifiées nécessitent que des zones, à l'échelle du site et du paysage, soient maintenues ou renforcées, alors l'utilisation des terres dans ces zones devra être maintenue telle quelle. **Il est aussi important de noter que l'absence de HVC ne justifie pas à elle seule la conversion d'écosystèmes naturels : d'autres valeurs sociales ou environnementales peuvent nécessiter une protection.**

¹² <http://www.hcvnetwork.org/resource-network/the-network-charter-May-2010/charter#guiding-principles>

Il est possible que certains gouvernements nationaux privilégient les activités de développement par rapport à une gestion responsable des HVC. Cependant, dans le cadre des systèmes de certification, les gestionnaires doivent souvent satisfaire à des exigences dépassant la conformité légale. En d'autres termes, même si une conversion à grande échelle est jugée acceptable ou même encouragée par des gouvernements nationaux, les gestionnaires devront tout de même garantir que toutes les HVC présentes dans les unités de gestion concernées sont maintenues et/ou renforcées.

2.3 Emplacement et paysage

La première étape dans la préparation d'une évaluation HVC consiste à localiser le projet avec exactitude, c'est-à-dire obtenir les coordonnées géographiques ou une carte de la zone des opérations. Cela permet à l'évaluateur de situer le projet dans un paysage plus vaste et de se forger une première impression afin de :

1. **déterminer s'il est possible et pertinent de réaliser une évaluation HVC,**
2. identifier les principales **valeurs sociales et environnementales** susceptibles d'être présentes, sur base d'une **étude documentaires et d'une première consultation des parties prenantes** et
3. prendre en compte **le paysage au sens large** et tous les impacts potentiels sur les zones protégées, l'utilisation des ressources par les populations locales, etc.

L'emplacement prévu pour le projet fait-il peser un risque sérieux sur les HVC ?

En fonction du pays dans lequel elles se trouvent, des concessions forestières et agricoles peuvent être attribuées selon divers degrés de planification coordonnée de l'utilisation des terres et de due diligence. En pratique, cela signifie que certains gouvernements peuvent attribuer des concessions qui, en fonction de l'activité de production, peuvent faire peser de graves menaces sur la biodiversité, les habitats et les populations locales. L'une des responsabilités de l'évaluateur HVC consiste à respecter la charte HCVRN en matière de légalité, de propriété foncière et de conversion. Par conséquent, lors de cette première étape, si les cartes, les études documentaires et la consultation des parties prenantes indiquent clairement que la zone est impropre au développement (par ex. si un nouveau projet envisagé est situé dans ou près d'une zone riche en biodiversité, en espèces endémiques, ou si le projet risque d'entraîner la fragmentation d'une grande zone écosystémique naturelle contiguë, etc.), l'évaluateur HVC devrait se prononcer contre la réalisation du projet. Cependant dans la plupart des cas, l'évaluateur HVC pourra poursuivre et réaliser une étude documentaire, une consultation et des travaux sur le terrain pour évaluer la présence et l'emplacement de HVC dans la zone du projet.



Considérer le paysage au sens large

L'évaluation HVC doit être conduite tout d'abord à l'échelle du site de production (par ex. l'unité de gestion, la concession forestière, la plantation agricole). **Cependant, ne pas prendre en compte le contexte panoramique** (par ex. les activités dans les zones avoisinantes, les plans d'utilisation des terres dans la région, la présence et le statut des zones protégées, les systèmes d'eau douce connectés, etc.) **peut augmenter le risque de fragmentation des habitats et de détérioration de certaines HVC, et aggraver les menaces présentes.** Certaines HVC sont présentes à l'échelle du paysage (par ex. vastes écosystèmes, grands cours d'eau), d'autres dépendent de la présence d'une mosaïque d'habitats adaptés dans le paysage pour le maintien de leur existence (par ex. certaines valeurs aquatiques critiques, des populations d'espèces endémiques, rares ou menacées). Les principales caractéristiques sociales et biologiques du paysage au sens large doivent être décrites clairement, et inclure en particulier les informations suivantes :



- Zones protégées (existantes ou en cours de classement)
- Biogéographie régionale ou sous-régionale (la zone évaluée fait-elle partie d'une région biogéographique distincte et/ou d'étendue restreinte ?)
- Emplacement et statut des zones de végétation naturelle (y compris description du type, de la taille et de la qualité des écosystèmes)
- Présence connue de populations d'espèces d'importance mondiale et de corridors migratoires dans le paysage
- Reliefs, bassins versants, rivières, aspects géologiques et types de sols principaux
- Installations et infrastructures humaines, zones agricoles
- Contexte social (caractéristiques ethniques, principales tendances sociales et types d'utilisation des terres)
- Historique de l'utilisation des terres et tendances de développement, ainsi que les futurs projets (par ex. cartographie de la planification spatiale, initiatives de développement, et permis d'exploitation commerciale et de production existants/envisagés)

Encadré 8 : Définir l'aire d'influence

L'aire d'influence d'un projet (par ex. unité d'aménagement forestier, plantation agricole) peut s'étendre à des zones situées à l'extérieur du site, susceptibles d'être impactées par des infrastructures développées pour faciliter les activités de production (par ex. routes), par une modification des régimes de perturbation (par ex. feux de forêt), ou par le déplacement des zones d'utilisation des ressources naturelles par les communautés locales. Cette aire d'influence peut également inclure des zones potentiellement à risque de subir les impacts des pratiques de production par l'intermédiaire des systèmes aquatiques. Les gestionnaires sont encouragés à établir des collaborations avec les riverains et d'autres initiatives présentes dans le paysage lorsque cela est possible, surtout si elles peuvent aboutir à une amélioration de la gestion des HVC.

2.4 Sources d'information et méthodes pour les HVC

2.4.1 | Évaluer la nécessité d'une étude exploratoire stratégique

En fonction des impacts potentiels des opérations et des ressources disponibles, le gestionnaire peut solliciter une étude exploratoire avant de procéder à l'évaluation HVC complète. Cette étude stratégique peut permettre d'identifier l'aire d'influence du projet, les informations disponibles et les craintes initiales des parties prenantes ; l'évaluateur pourra alors identifier les informations manquantes, les questions prioritaires, choisir la méthodologie appropriée pour l'évaluation sur le terrain et l'équipe nécessaire. Ce repérage peut inclure une visite de l'unité de gestion pour repérer les sites clés, reconnaître les types de végétation principaux afin de mieux comprendre la logistique sur le terrain, et discuter avec des représentants des communautés locales et des experts. Pour les projets prévus dans des zones où les informations relevant du domaine public sont insuffisantes, les résultats de l'étude exploratoire peuvent s'avérer très utiles pour décider si la zone peut être convertie sans entraîner d'impacts importants et irréversibles sur les valeurs de conservation, c'est-à-dire si le projet peut se poursuivre. Dans le cas où il serait décidé de mettre fin au projet suite aux résultats de l'étude exploratoire, le gestionnaire foncier économise alors de l'argent et des ressources en évitant de mener une évaluation HVC complète ou une étude d'impact pour la zone en question.

2.4.2 | Sélection progressive

La meilleure méthode pour mener à bien l'identification de HVC est une approche de sélection progressive, à partir des meilleures informations disponibles à la bonne échelle de référence (internationale, régionale ou nationale pour les HVC 1 à 3) ou d'informations

plus locales (HVC 4 à 6), et en travaillant à une échelle de plus en plus petite jusqu'à une évaluation au niveau du site. L'échelle de référence est conceptuelle, et sert à identifier des notions de valeur telles que le concept de rareté, et n'est pas l'échelle recommandée pour la cartographie. Ces informations de plus haut niveau peuvent également être importantes pour l'identification des HVC 4 à 6, mais probablement moins fréquemment. Par exemple, il peut s'agir d'informations d'ordre général sur les sites culturels importants (Sites classés au Patrimoine Mondial), d'informations démographiques au niveau national, ou de cartes des infrastructures et installations.

Des informations à l'échelle de référence ne suffiront jamais à prendre des décisions au niveau de l'unité de gestion. Cela nécessite une évaluation à l'échelle du site.

Cependant, il convient d'aborder avec un œil critique toutes les analyses menées à l'échelle de référence, et si possible en comparer plusieurs, en tenant toujours compte du principe de précaution (voir 2.6.2). Les différents niveaux d'information à prendre en compte durant une évaluation sont illustrés ci-dessous, du niveau de référence au niveau du site :

Figure 2: Schéma représentant différents niveaux d'information et de sources de données utiles à différentes échelles. À l'échelle globale ou régionale par exemple, des informations plus générales et de plus haut niveau telles que des listes globales et les priorités au niveau du paysage peuvent être utiles. Au fur et à mesure que l'on se rapproche du niveau national, il sera plus utile de se concentrer sur des valeurs et des données spécifiques au pays. Finalement, puisque l'évaluation HVC devra être menée au niveau du site (par ex. UG ou plantation), les informations à cette échelle devront inclure des données relevées sur le terrain et provenant d'études existantes. Il est très important de se souvenir qu'une consultation des acteurs concernés apportera des informations précieuses tout au long du processus, et pourra inclure des experts au niveau global, des ONG présentes dans le pays et des communautés locales.



Planification systématique de la conservation (PSC)

Il est important de noter que le concept HVC ne traite qu'un sous-ensemble de problèmes de conservation. L'approche HVC ne devrait pas se substituer à des approches de planification plus élaborées et plus complètes, mais au contraire, devrait dans l'idéal être une contribution à un plan de conservation plus vaste.

Une planification à plus grande échelle peut contribuer de trois façons différentes aux évaluations HVC.

1. Elle sert de filtre, et renseigne sur le niveau de détails à atteindre lors de l'étude à l'échelle du site.
2. Les données utilisées pour réaliser ces analyses peuvent également être utilisées dans une évaluation HVC, en supposant qu'il s'agisse d'un niveau de détail approprié.
3. Dans certains cas, les priorités identifiées lors des analyses PSC peuvent être intégrées aux évaluations HVC.



Cependant il faut bien comprendre les critères et méthodes utilisés pour identifier ces priorités et il est important de reconnaître les différences entre ces méthodes et l'approche HVC (par ex. pour sélectionner les sites, les exercices PSC se basent fréquemment sur l'efficacité et la complémentarité de la solution finale, ainsi les sites peuvent être prioritaires non parce qu'ils contiennent des hautes valeurs absolues, mais parce que ces valeurs sont complémentaires d'autres sites sélectionnés). Il est également important de reconnaître les lacunes en termes de données et de ne pas adopter les résultats d'exercices de planification comme un ensemble exhaustif de priorités.

Les données doivent être détaillées, récentes et suffisamment complètes pour qu'il soit possible de prendre des décisions éclairées quant à la présence/au statut/à l'emplacement des HVC. Les sources et les méthodologies de recueil des données doivent être clairement décrites ou référencées et résumées dans le rapport HVC (et présentées en annexe si cela s'avère nécessaire), et doivent décrire le contexte, les études documentaires ainsi que la collecte de données sur le terrain (y compris dates et itinéraires). Lorsqu'une INHVC existe, elle doit être utilisée conjointement avec les directives du Guide Générique des HVC. Toute décision de modifier les définitions ou les seuils établis par l'INHVC, ou de s'éloigner des recommandations qu'elle formule doit être expliquée et justifiée de façon adéquate.

Le gestionnaire ou l'évaluateur principal doit recueillir suffisamment d'informations pour rendre un premier jugement sur la probabilité de présence des HVC, et sur l'impact potentiel des opérations : cela orientera le choix de l'échelle de la consultation nécessaire pour l'évaluation, de la composition de l'équipe d'évaluation et de la façon de traiter le problème des données manquantes¹³. Le recueil de données initial doit couvrir les aspects suivants :

1. Emplacement et taille de la zone du projet (par ex. unité de gestion, concession, plantation).
2. Classification de l'utilisation et de l'occupation des sols.
3. Droits fonciers et propriété.
4. Le contexte du paysage, y compris l'utilisation des sols et des ressources – à la fois à petite échelle et à l'échelle industrielle (par ex. les installations, la foresterie, l'agriculture, les infrastructures) entourant la zone du projet.
5. Présence et statut d'un plan régional d'utilisation des sols et des ressources
6. Présence et état des zones protégées dans le paysage.
7. Distribution et connectivité des écosystèmes à travers le paysage et obstacles aux mouvements vers et depuis la zone d'évaluation.
8. Sols et géologie.
9. Cartes des bassins versants et sensibilité de la zone pour préserver l'approvisionnement en eau et la qualité de l'eau.

Des efforts raisonnables doivent être fournis pour combler les lacunes dans les données, proportionnellement à l'impact et à l'échelle des opérations. Lorsque les données sont

incomplètes (données spatiales, temporelles, taxonomiques...), la consultation d'experts et la vérification sur le terrain (c'est-à-dire physiquement en visitant au moins un échantillon lorsque les sites sont très vastes, et par une consultation) seront très importantes. Étant donné qu'il peut être irréalisable ou impossible d'étudier l'ensemble du site et de son aire d'influence, la vérification sur le terrain doit se concentrer sur les zones les plus susceptibles d'abriter des HVC. Lorsqu'il existe peu de données, l'application du principe de précaution peut se révéler utile. Par exemple, sur base d'informations relatives à son domaine vital, si l'on suppose qu'une espèce en particulier se trouve dans l'unité, et que les activités de gestion sont conçues pour maintenir sa présence, il ne sera pas nécessaire

¹³ Il est parfois utile de conduire une étude de repérage, en particulier sur les nouveaux sites, pour rassembler des informations locales et garantir que les préparations sont adaptées à une évaluation complète.

de procéder à une vérification sur le terrain. Si d'un autre côté, le gestionnaire insiste pour dire qu'une certaine valeur est absente même s'il semble probable, d'après les études documentaires, que la valeur est présente, l'évaluateur doit tenter de le vérifier (ce qui peut être fait par le biais d'une enquête indirecte pour vérifier si un certain habitat est présent et si les populations locales ont rencontré une espèce en particulier, ou par le biais d'une enquête directe sous forme d'inventaire des espèces).

2.5 Consultation des parties prenantes

L'un des rôles les plus importants de l'évaluateur HVC consiste à impliquer des experts, les communautés locales et d'autres parties prenantes tout au long du processus d'évaluation HVC.

La consultation des parties prenantes est utile pour :

1. Aider l'évaluateur à évaluer si telle valeur est présente.
2. Aider le gestionnaire (ou le consultant) à concevoir un système de gestion adapté pour maintenir la valeur.
3. Informer les parties prenantes locales qu'une valeur est présente et que certaines mesures peuvent être nécessaires pour maintenir cette valeur, par exemple la mise en réserve de certaines zones ou l'identification de zones d'interdiction de chasse.

De nombreux évaluateurs mènent des réunions de consultation formelle en rassemblant tout un éventail de parties prenantes ; d'autres préfèrent rencontrer séparément différents acteurs concernés appartenant à différentes organisations ou détenant une expertise ou un savoir dans différents domaines. Le niveau de consultation peut également dépendre du type de propriété foncière. Par exemple, si un propriétaire privé a déjà identifié une HVC et la protège complètement, il ne sera peut-être pas vraiment nécessaire de mener une consultation avec les communautés locales, le gouvernement et les ONG, à moins que les opérations risquent d'avoir un impact sur l'un de ces groupes. Cependant, pour les projets menés sur des terrains publics, la consultation des parties prenantes est nécessaire.

La première étape précédant la consultation consiste à identifier les parties prenantes potentielles, en gardant à l'esprit la nature et la vulnérabilité des HVC recherchées, et les risques et menaces qui pèsent sur elles. L'importance de la consultation nécessaire varie en fonction de l'échelle, de l'intensité et du risque des impacts des activités de gestion, et de la probabilité de présence de HVC.



Encadré 9 : Liste des parties prenantes potentielles

Identifier les parties prenantes qui seront directement touchées par une activité potentielle (par ex. la foresterie, l'agriculture...) ou en supporteront le coût.

Par exemple :

- **Les communautés locales** qui utilisent des produits ou services des écosystèmes
- **Les organisations et les institutions** qui représentent ces communautés (ci-dessus)
- Ceux dont **l'utilisation commerciale légitime** des ressources naturelles sera impactée par les activités de développement
- **Les organisations sociales et environnementales, les enseignants et chercheurs** qui représentent le public au sens large et/ou sont concernés par la façon dont sont gérés les écosystèmes
- **Les organismes gouvernementaux** devront toujours être tenus informés des discussions, même s'ils ne sont pas directement concernés



Les principaux acteurs concernés doivent être tenus au courant de la conduite d'une évaluation HVC, et doivent avoir l'opportunité d'y participer et les moyens de faire remonter les préoccupations éventuelles. La participation des parties prenantes peut prendre diverses formes, soit dans la planification (par l'implication directe dans l'équipe d'évaluation, la participation à des réunions de révision ou à des consultations ciblées), soit par l'examen des résultats de l'évaluation. La consultation permet l'assimilation des différents points de vue et opinions, en particulier concernant le consensus sur ce qui peut constituer une HVC dans un site. **L'efficacité et le succès du processus de consultation dépendront de sa capacité à représenter la grande majorité des opinions, à faire remonter des informations et des options pertinentes. Il est possible de soulever des objections au processus de consultation si l'on parvient à montrer que ce processus n'a pas réussi à identifier d'importantes opinions ou informations facilement accessibles.** Le rapport d'évaluation des HVC doit inclure la preuve que les parties prenantes concernées ont été consultées comme il se doit et que leurs opinions ou les informations qu'elles ont fournies ont été intégrées aux processus adéquats. Il convient également de faire part des conclusions du rapport aux personnes consultées.

2.6 Interprétation des conclusions de l'évaluation

Les décisions concernant le statut des HVC (présentes, potentiellement présentes, absentes) proviendront d'une interprétation rationnelle des conclusions de l'évaluation, qui en retour nécessite que l'on s'accorde sur l'interprétation des définitions officielles des HVC et que l'on utilise correctement les sources d'informations disponibles.

2.6.1 | Reconnaître les valeurs importantes

En termes pratiques, les valeurs importantes sont celles qui sont reconnues comme uniques ou remarquables par rapport à d'autres exemples dans la même région, en raison de leur taille, de leur nombre, de leur fréquence, de leur qualité, de leur densité ou de leur importance économique, d'après les données, les cartes ou les cadres de priorité existants, ou à travers des études de terrain et des consultations menées au cours de l'évaluation HVC. Lorsque l'on détermine l'importance d'une valeur, il convient de se baser sur des unités biogéographiques ou physiques communément acceptées de 10 à 100 millions d'hectares, ou sur des unités politiques, nationales ou provinciales de taille similaire, comme les Ecorégions WWF ou des classifications des terres similaires basées sur de vastes modèles généraux de végétation et de diversité biologique.

Les propriétaires et les gestionnaires du territoire et des ressources peuvent reconnaître et déterminer l'importance et le statut HVC en se basant sur l'un des processus suivants :

- a) Une désignation, une classification ou un statut de conservation reconnu, attribué par une agence internationale (par ex. la liste rouge de l'UICN, le Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les Zones-clés pour la biodiversité).
- b) Une désignation par des autorités nationales ou régionales, ou par des organisations non-gouvernementales fiables (ONG), (par ex. les pays ayant ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) doivent disposer de stratégies en matière de biodiversité. Ces stratégies peuvent comprendre un plan d'action pour les espèces et déterminer des zones protégées reconnues à l'échelle nationale et des listes nationales d'espèces protégées.).
- c) Des désignations de valeurs spécifiques à travers des études de cas ou la consultation d'experts.
- d) Une désignation volontaire (par ex. par une organisation forestière ou agricole), sur base des informations disponibles et de consultations relatives aux valeurs connues, supposées ou constatées, même si elle n'est pas officiellement reconnue par d'autres agences.

Il est important de noter que pour les HVC 1, 2 et 3, les valeurs doivent être importantes à l'échelle nationale ou régionale (ou à une échelle supérieure). Les HVC 4, 5 et 6 sont importantes pour les communautés qui en sont tributaires - elles ne sont donc pas relatives à une quelconque échelle mais absolues car elles sont irremplaçables pour une communauté.

2.6.2 | Suivre le principe de précaution

L'Approche de Précaution signifie que lorsque la menace d'un dommage important ou irréversible pèse sur l'environnement ou qu'une menace pèse sur le bien-être humain, les parties responsables doivent prendre des mesures explicites et efficaces pour prévenir les dommages et les risques, même lorsque les informations scientifiques sont incomplètes ou peu concluantes, et lorsque la vulnérabilité et la sensibilité des valeurs ne sont pas certaines¹⁴. Dans le contexte de l'identification des HVC, cela signifie que lorsqu'il existe de bonnes raisons de croire qu'une HVC est présente, l'évaluateur doit supposer qu'elle est présente.

En pratique, cela dépend du contexte et de la finalité de l'utilisation des terres/ressources en eau. Dans un contexte de conversion pour des plantations agricoles, les risques seront probablement plus sévères que dans des scénarios de développement limités aux perturbations/dégradations de l'habitat. **Lorsque les enjeux sont plus grands en termes de perte d'habitat ou de déplacement de l'utilisation des ressources par les populations locales, l'approche de précaution est encore plus importante.** Les évaluateurs doivent prendre des mesures pour dissiper tout doute, en obtenant plus de données ou en consultant l'avis d'experts, jusqu'à parvenir à la preuve évidente d'absence de telles HVC, et **doivent éviter d'attribuer le statut HVC à des valeurs non conformes aux descriptions et aux exemples donnés dans ce document d'orientation.**



14 Voir l'Approche de Précaution, le Glossaire et les P&C FSC V 5.0



La Partie II présente des définitions plus détaillées et un guide pour l'interprétation et l'identification des six catégories de HVC, y compris des sources d'informations et de potentiels indicateurs de HVC, ainsi que des études de cas et exemples pour chaque catégorie.





Partie II

3	Identification des six HVC	25
3.1	HVC 1 Diversité des espèces	25
3.1.1	Concepts et termes-clés	25
3.1.2	Indicateurs et sources d'information	27
3.1.3	Étude de cas	30
3.2	HVC 2 Mosaïques et écosystèmes à l'échelle du paysage	31
3.2.1	Concepts et termes-clés	31
3.2.2	Indicateurs et sources d'information	32
3.2.3	Étude de cas	34
3.3	HVC 3 Écosystèmes et habitats	35
3.3.1	Concepts et termes-clés	35
3.3.2	Indicateurs et sources d'information	36
3.3.3	Étude de cas	37
3.4	HVC 4 Services écosystémiques	38
3.4.1	Concepts et termes-clés	38
3.4.2	Indicateurs et sources d'information	41
3.4.3	Étude de cas	42
3.5	HVC 5 Besoins des communautés	43
3.5.1	Concepts et termes-clés	43
3.5.2	Indicateurs et sources d'information	45
3.5.3	Étude de cas	49
3.6	HVC 6 Valeurs culturelles	50
3.6.1	Concepts et termes-clés	50
3.6.2	Indicateurs et sources d'information	51
3.6.3	Étude de cas	53
4	Préparation du rapport d'évaluation des HVC	55



La Section 3 traite des six catégories de HVC en détail. Pour chaque HVC la définition est présentée, suivie d'une interprétation des termes et concepts clés qu'elle contient. Dans chaque catégorie, des exemples de valeurs qui pourraient qualifier comme HVC sont donnés, ainsi que des recommandations sur des sources de données et indicateurs utiles (c'est-à-dire que repérer et qu'est-ce qui peut indiquer la présence d'une HVC). Finalement, des extraits d'évaluations HVC existantes sont utilisés comme études de cas afin d'illustrer l'identification de HVC dans différents écosystèmes.



3

Identification des six HVC



3.1 HVC 1 : Diversité des espèces

Dans chaque définition HVC, les termes **en gras** renvoient à une explication plus détaillée dans chaque section, dans le paragraphe consacré aux concepts et termes-clés..

Concentrations de diversité biologique incluant les **espèces endémiques** et les **espèces rares, menacées ou en danger importantes** à l'échelle internationale, régionale ou nationale.



3.1.1 | Concepts et termes-clés

Concentrations de diversité biologique

La HVC 1 désigne les concentrations importantes de biodiversité, reconnues comme uniques ou importantes :

- par comparaison avec d'autres zones (au sein d'un même pays par ex., ou, dans les pays vastes, des régions administratives plus réduites, par exemple des états ou des provinces, seront une unité de référence plus adaptée ; ou par comparaison avec des unités biogéographiques de taille correspondante).
- sur base de cadres de priorités ou par le biais de consultations et d'évaluations sur le terrain.



Toute zone contenant des **concentrations importantes** d'espèces HVC 1 (RMD ou endémiques) ou abritant des habitats critiques pour la survie de ces espèces sera une zone HVC. Cela ne signifie pas que l'observation d'une espèce RMD ou que la présence consignée d'une telle espèce entraîne le classement en HVC. Il faut pour cela que la **concentration** de cette espèce soit **importante au niveau international, régional ou national**. Il est aussi important de garder à l'esprit que les valeurs non-HVC peuvent continuer à être protégées selon d'autres principes de gestion environnementale.

Il ne faut pas obligatoirement qu'un seuil quantitatif soit atteint pour que la diversité biologique soit classée en HVC 1; même une seule espèce peut être considérée comme suffisamment importante pour être classée en HVC 1 ; ce peut être le cas si l'espèce appartient, par exemple, à la Liste Rouge de l'UICN, ou à la liste nationale des espèces protégées et que sa population est suffisamment nombreuse pour être classée en HVC en raison de sa concentration ou de son importance dans le pays en question.

Zones protégées : indicateurs de concentrations de biodiversité

Dans le cadre de l'exercice initial de collecte de données, la présence d'une aire protégée (AP) reconnue par l'UICN et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) peut alerter l'évaluateur sur les HVC potentielles car on peut supposer que l'Aire Protégée abrite des concentrations importantes de valeurs de biodiversité. En l'absence d'informations complémentaires sur la qualité de la faune et de la flore présentes dans l'Aire Protégée, en vertu du principe de précaution, une AP (telle que définie par l'UICN ou les gouvernements nationaux) sera considérée comme HVC 1. En plus des zones protégées légales, les sites prioritaires de conservation comme les Zones-clés pour la Biodiversité (dont les ZICO, les IPA, les sites AZE...) sont également de bons indicateurs pour la présence potentielle de HVC 1.





Concentrations spatiales et temporelles d'espèces

De nombreuses espèces utilisent divers habitats à différentes périodes de l'année ou à différentes étapes de leur vie. Il peut s'agir de sites saisonniers pour la reproduction, de corridors ou de routes migratoires (déplacements longitudinaux ou altitudinaux). Dans les régions tempérées et boréales, ces concentrations critiques se produisent fréquemment de façon saisonnière (par ex. les sites d'alimentation hivernale ou les sites estivaux de reproduction), tandis que sous les tropiques, la période où on les observe le plus souvent dépend plus de l'écologie des espèces concernées (par ex., les forêts riveraines au sein de forêts tropicales sèches peuvent constituer, de façon saisonnière, un habitat critique pour de nombreuses espèces vertébrées et migratoires, les espèces tempérées peuvent dépendre de manière critique des habitats tropicaux une partie de l'année). Les refuges saisonniers et écologiques qui constituent des sites temporaires pour la reproduction, la nidification, l'hibernation et la migration, ou les habitats essentiels pour les espèces RMD sont considérés comme HVC 1, même quand l'habitat n'est utilisé que pendant les années extrêmes.

L'expression « espèces rares, menacées ou en danger » (abrégée en « RMD ») fait référence aux espèces dont la population risque, connaît ou a connu un grand déclin. Même si la définition HVC distingue les espèces menacées et les espèces en danger, celles-ci sont souvent, avec les espèces vulnérables, rassemblées sous l'expression globale « espèces menacées et en danger » dans la liste rouge de l'UICN.

Rare est une notion dépendante de l'échelle ; ce terme désigne les espèces :

- Naturellement rares, existant uniquement à de très faibles densités dans des habitats intacts, ou
- Rares du fait des activités humaines, par ex. la destruction de leur habitat, la sur-chasse, le changement climatique
- À la limite de leur distribution naturelle (même si elles sont communes ailleurs)

Les **espèces menacées et en danger** peuvent comprendre des espèces listées par l'UICN¹⁵ comme vulnérables (VU), en danger (EN) et en danger critique d'extinction (CR) au niveau international ou régional, ou dont le commerce est réglementé par des accords internationaux (par ex. CITES), ainsi que des espèces protégées au niveau national. La liste rouge de l'UICN reste incomplète, et de nombreuses espèces RMD n'ont pas encore été évaluées par la Commission pour la Survie des Espèces de l'UICN. Dans certains pays, en particulier les pays ne disposant pas de liste rouge nationale de l'UICN ou de liste d'espèces protégées au niveau national, la consultation d'experts est nécessaire pour savoir si de telles espèces peuvent être présentes.



15 <http://www.iucnredlist.org/technical-documents/categories-and-criteria>

Les espèces endémiques sont celles que l'on ne trouve qu'au sein d'une région géographique restreinte¹⁶, qui peut aller d'un site unique ou d'une caractéristique géographique particulière (comme une île, une chaîne de montagnes ou le bassin d'une rivière) à une limite politique définissant par exemple une province ou un pays. Les espèces endémiques ou occupant un domaine restreint sont particulièrement à risque car elles ont une distribution limitée et parce que leurs populations peuvent être moins nombreuses que celles d'espèces plus répandues. L'endémisme n'entraîne généralement la classification en HVC que si la population est également importante au niveau national. Il convient de se mettre d'accord sur le niveau d'endémisme (par ex. national et régional).

Peuvent être considérés comme HVC 1 :

- Une grande richesse, une grande diversité ou une grande spécificité d'espèces au sein d'une zone définie par comparaison avec d'autres sites de la même zone biogéographique.
- Des populations de multiples espèces endémiques ou RMD.
- D'importantes populations ou une grande abondance d'une espèce endémique ou RMD, représentant une partie importante de sa population régionale, nationale ou totale, et nécessaires pour maintenir des populations viables, soit :
 - tout au long de l'année (par ex. un habitat essentiel pour une espèce spécifique) ou,
 - de façon saisonnière, notamment les corridors migratoires, les sites de reproduction, de nidification ou d'hibernation, ou les refuges en cas de perturbation.
- De petites populations d'une espèce endémique ou RMD, lorsque la survie de cette espèce au niveau national, régional ou international dépend de façon critique de la région en question (cette espèce risque de voir son habitat réduit à quelques zones, et d'être classée comme espèce EN ou CR sur la liste rouge de l'UICN). Dans ces cas-là, un consensus est souvent trouvé (entre les différentes parties prenantes): chaque individu survivant est important au niveau international (par ex. espèces emblématiques comme le panda, le rhinocéros indien, le gorille des montagnes).
- Des sites abritant une grande richesse d'espèces RMD, ou des populations (y compris des concentrations temporaires) d'espèces prioritaires se rapprochant de celles de zones protégées ou d'autres sites prioritaires (par ex. Zones-clés pour la biodiversité) situés dans la même unité biogéographique.
- Des variantes génétiques, sous-espèces ou variétés particulièrement importantes. Par exemple, le gorille de Cross River ou gorille de Diehl *Gorilla gorilla diehli* (dont il ne reste qu'environ 250 individus) est une sous-espèce génétiquement distincte du gorille de l'Ouest *Gorilla gorilla*, (env. 95 000 individus dans le monde).

3.1.2 | Indicateurs et sources d'information

L'identification des HVC 1 nécessite de disposer d'informations de base sur les espèces et leur habitat. Il faut savoir : quelles sont les espèces généralement présentes dans la zone, et quelles sont celles susceptibles d'être présentes en raison de leurs besoins en matière d'habitat. Les résultats des évaluations de la biodiversité qui montrent la distribution des espèces peuvent être consultés pour déterminer si certaines distributions d'espèces recourent le site de production, et si l'une des espèces concernées est une espèce RMD ou endémique.

¹⁶ Selon l'UICN, les espèces à distribution restreinte sont les espèces dont la zone globale d'occurrence recouvre moins de 20,000 km² ou dont la zone d'occupation connue ne dépasse pas 2 000 km².

Indicateurs d'une HVC 1 potentielle :

- La présence d'une aire prioritaire reconnue pour la biodiversité (par ex. les Aires protégées reconnues par l'UICN, les sites Ramsar, les sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco, les Zones-clés pour la biodiversité...)
- La désignation par les autorités nationales, ou par un organisme de conservation réputé, reconnaissant les concentrations de biodiversité
- La présence d'un habitat naturel en bon état au sein de ces zones est un indicateur fiable (mais pas une garantie) de la présence d'HVC 1.

Des indicateurs tels que l'intégrité de l'habitat, les espèces migratrices et les espèces spécialisées, peuvent être utiles mais doivent être traités avec prudence lorsqu'ils sont utilisés comme indicateurs potentiels de la présence d'autres espèces. Les espèces emblématiques et les grands prédateurs peuvent, dans certains cas, être relativement faciles à étudier, mais ils font également partie des espèces les plus adaptables et peuvent ne pas signifier que l'écosystème est globalement en bonne santé.

Sources de données

La liste rouge mondiale des espèces menacées de l'UICN et les Livres Rouges nationaux des espèces menacées sont les principales sources de données. En complément de ces listes d'espèces, des plans définissant les priorités de conservation (voir <http://www.biodiversitya-z.org/>) peuvent également s'avérer utiles au cours de la phase préalable d'étude documentaire, afin d'avoir une idée des valeurs potentiellement présentes dans la zone. L'utilité d'un système de hiérarchisation donné dépend de l'échelle et de la qualité des renseignements descriptifs et des sources de données associées. Certains programmes prioritaires se déroulent à trop grande échelle pour fournir des informations fiables au niveau local. Ainsi, l'ensemble de l'Amérique Centrale est classé comme Haut Lieu de biodiversité. Cependant, certaines catégories, comme les aires protégées, les sites classés au patrimoine mondial et les zones-clés pour la biodiversité peuvent apporter des informations sur les espèces et les habitats. Celles-ci se révéleront utiles pour l'évaluation de la présence d'HVC 1, à une échelle pertinente, par exemple pour l'analyse des menaces et de la rareté de la valeur. Les classifications de l'affectation des sols et la détection à distance constituent également des sources d'informations précieuses, en particulier lorsqu'elles sont utilisées soit pour établir des réseaux d'aires protégées (par ex. lors de l'analyse des lacunes des aires protégées), ou comme outils d'aide à la décision lors de la planification agricole ou forestière. Dans le meilleur des cas, les descriptions de l'écosystème seront très détaillées et comprendront des informations sur les espèces.

Lorsqu'il n'existe pas de classification officielle, la probabilité que des HVC de biodiversité soient présentes au niveau du site peut être réduite, mais cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas. Par exemple, les ZICO ont été cartographiées pour plus de 200 pays et territoires, mais seuls quelques pays ont réalisé la même démarche pour les plantes, les reptiles ou les poissons.



De même, de nombreuses zones n'ont pas été évaluées, ou les données concernant ces zones font tellement défaut qu'elles ne peuvent pas être évaluées. Si aucune démarche n'a été faite pour dresser une liste de priorités dans la région, la meilleure façon de procéder consiste à consulter des experts susceptibles de connaître des informations pertinentes, ou à utiliser des marqueurs, par exemple une étude biologique d'un habitat similaire dans la région (susceptible d'abriter les mêmes espèces et les mêmes types de végétation).

Consultation

Il peut être nécessaire de consulter un expert pour produire la liste des espèces susceptibles d'être présentes. Suite à cela, si la zone contient des types d'habitats connus pour abriter des espèces endémiques ou RMD, il faudra définir où elles sont susceptibles de se trouver dans l'aire de production (c'est-à-dire dans la concession ou la plantation). Si possible, une consultation de la population et des travailleurs locaux peut apporter des informations précieuses sur la faune et la flore de la région.

Travaux sur le terrain

Des experts indépendants peuvent prononcer des jugements éclairés, mais il peut être nécessaire de conduire une étude de la zone sur les aspects suivants :

- Enquête pour connaître les espèces d'oiseaux ou de mammifères dépendantes d'un habitat, endémiques ou menacées
- Étude d'un habitat potentiel (comme indicateur) des espèces RMD et endémiques

L'enquête pourra se concentrer sur la présence confirmée/potentielle d'espèces dépendantes d'un habitat, endémiques ou classées sur la liste rouge de l'UICN. Les résultats de l'étude de terrain pourront être représentés sur une carte afin de montrer la répartition réelle ou présumée des espèces. Cela permettra à l'évaluateur de préconiser des aires de gestion qui pourront être nécessaires pour maintenir les HVC.

Lorsqu'il est difficile de déterminer la présence ou le statut de la population d'une espèce endémique ou RMD en pratique, l'habitat convenant aux espèces RMD peut être utilisé comme indicateur de leur présence et s'avérer plus facile à définir et à cartographier. Cependant, cela risque de n'être possible que dans les zones où la faune n'est pas exposée à la chasse/à la contrebande. Par exemple, une forêt peut sembler être un habitat adapté pour les espèces RMD, mais être déjà « vide » à cause du braconnage ou de pratiques d'exploitation non durables.





HVC 1 3.1.3 | Étude de cas

Diversité des espèces



Site	Kalimantan oriental, Indonésie
Écosystème	Forêt riveraine secondaire et forêt pluviale des basses terres
Contexte de l'évaluation	Évaluation HVC pour la certification RSPO

Les forêts tropicales du Sundaland, haut lieu de biodiversité, soutiennent une grande diversité et un niveau élevé d'endémisme. Cependant, la majorité de cette biodiversité est menacée d'extinction (par ex. plus de 100 espèces endémiques d'oiseaux et de mammifères menacées)¹. La majorité de la forêt de basses terres de la région a été lourdement exploitée, mais cette forêt exploitée est toujours capable de soutenir certaines espèces présentes dans la forêt vierge, notamment l'Orang-outan de Bornéo (EN) présent en forte concentration. L'évaluation HVC a été menée pour une nouvelle plantation de palmiers à huile souhaitant obtenir la certification RSPO dans le Kalimantan oriental². La concession, d'environ 7,000 hectares, se compose principalement d'une forêt exploitée et perturbée par les incendies. Les études de terrain ont révélé la présence du bois de fer de Bornéo (VU), de *Nasalis larvatus* (EN) et du Faux-gavial de Malaisie (EN) dans la forêt riveraine du site. L'Orang-outan de Bornéo (EN) a également été jugé présent sur le site, du fait de la présence de nids. Ces trois espèces en danger, dont deux sont endémiques à Bornéo, sont considérées comme **HVC 1**. L'évaluation HVC recommande la protection d'un corridor forestier riverain d'une largeur de 500 m de chaque côté de la rivière principale traversant la concession, afin de protéger ces espèces et préserver une connectivité avec d'autres habitats de l'orang-outan.



Références :

- http://www.conservation.org/where/priority_areas/hotspots/asia-pacific/Sundaland/Pages/default.aspx
- <http://www.hcvnetwork.org/resources/assessments/PT%20KMS%20HCV%20Assessment%20Summary%20MECFINAL.pdf>



3.2 HVC 2 : Mosaïques et écosystèmes à l'échelle du paysage

De vastes écosystèmes à l'échelle du paysage et des mosaïques d'écosystèmes qui sont importants au niveau international, régional ou national, et qui abritent **des populations viables de la plupart des espèces naturellement présentes** selon **un modèle naturel de distribution et d'abondance.**

3.2.1 | Concepts et termes-clés

Les HVC 2 désignent des écosystèmes et mosaïques d'écosystèmes suffisamment vastes et relativement peu perturbés, qui peuvent soutenir des populations viables de la plupart des espèces naturellement présentes et (implicitement) la plupart des autres valeurs environnementales présentes dans ces écosystèmes.

Vastes écosystèmes à l'échelle du paysage et mosaïques d'écosystèmes

En principe, les seuils pour la HVC 2 doivent être en lien avec la surface nécessaire au maintien de populations viables, en particulier pour les espèces de grande taille ou les espèces à distribution étendue. On utilise généralement la surface-seuil de 500 km² (50,000 ha), mais elle doit être déterminée par les Interprétations Nationales des HVC ou grâce à la consultation d'experts. En Afrique du Sud par exemple, le terme « vaste » correspond à une superficie allant de 5,000 à 10,000 hectares. Des seuils moins importants peuvent être plus adaptés dans des régions où les écosystèmes et habitats sont particulièrement fragmentés ou dégradés.

Populations viables de la plupart des espèces

La plupart des vastes paysages qui n'ont pas été impactés par un déboisement, une exploitation forestière intense, une intensification de la gestion des prairies, une surchasse, la construction de barrages ou une canalisation des cours d'eau, qui ne sont pas dominés par des espèces domestiquées ou invasives, ou sous l'influence d'autres grandes perturbations anthropologiques depuis plusieurs dizaines d'années, abritent probablement des populations viables de la plupart des espèces naturellement présentes. Pour être considérée comme HVC 2, il n'est pas nécessaire que l'aire soit totalement intacte ou vierge. Certaines espèces peuvent avoir disparu ou être absentes localement, en particulier les espèces vulnérables ou les espèces soumises à la chasse ou à la récolte sélective. Le statut HVC 2 peut être attribué même lorsque le faible nombre d'espèces disparues comprend de grandes espèces, des espèces fondamentales ou emblématiques, en particulier s'il existe une chance raisonnable qu'elles soient rétablies à l'avenir. Les HVC 2 comprennent souvent des écosystèmes qui abritent d'importantes sous-populations d'espèces à distribution étendue (par ex. le glouton, le tigre et l'éléphant) même si les sous-populations elles-mêmes peuvent ne pas être viables à long terme.



Encadré 10 : La plupart des espèces - Comprendre le sens de la définition

Une interprétation littérale et scientifique de la définition des HVC 2 reconnaît que la *plupart* des espèces sont des organismes comme les insectes, les plantes et les champignons, dont certains seraient viables même dans des zones assez réduites. Il faut reconnaître (malheureusement pour les scarabées) que les efforts de conservation se portent souvent plus volontiers sur des espèces de plus grande taille, plus charismatiques, en particulier les espèces de mammifères et d'oiseaux - en partie parce qu'elles sont plus étudiées. La HVC 2 a été pensée pour assurer une protection explicite à de vastes forêts et à des forêts suffisamment intactes (précieuses en elles-mêmes car elles connaissent un déclin régulier) et également pour les espèces qui nécessitent une grande étendue de forêts naturelles pour se maintenir. L'objectif est que les vastes paysages soient protégés pour leur valeur intrinsèque et pour les populations viables d'espèces qui en dépendent.



Modèle naturel de distribution et d'abondance

Cet élément de la définition est la reconnaissance que des écosystèmes relativement intacts où les fonctions et processus écologiques (par ex. les régimes de perturbation naturels, la distribution et l'abondance des espèces) sont entièrement ou relativement épargnés par les activités humaines, revêtent une importance particulière. L'essentiel ici est de préserver non seulement l'étendue de l'écosystème et les populations viables d'espèces, mais également leur distribution et leurs modèles d'abondance. Il n'est pas nécessaire de mesurer ou d'estimer précisément la distribution et l'abondance des espèces ou des populations. Cependant, un vaste écosystème peut ne pas être éligible au statut HVC 2 s'il a perdu un grand nombre d'espèces typiques de ces écosystèmes dans leur condition naturelle, ou s'il a été si lourdement perturbé qu'il y a raison de croire que la distribution spatiale des espèces et que leur abondance et leur régénération ont été gravement et définitivement modifiées. La HVC 2 ne comprend pas les écosystèmes artificiels, convertis, lourdement dégradés ou fragmentés ou considérablement modifiés par l'activité humaine, en particulier par le déboisement et l'agriculture. La HVC 2 ne peut être attribuée dans les vastes écosystèmes qui présentent certaines caractéristiques comme la domination ou la présence significative d'espèces invasives, des distributions par classe/taille de populations perturbées, et la perte de processus importants des écosystèmes (par ex. la dispersion d'espèces fondamentales, production de fruits, etc.).

Peuvent être considérées comme HVC 2 :

- Les vastes zones (par ex. plus de 50 000 hectares, mais il n'existe pas de règle) qui sont relativement éloignées de toute installation humaine, route ou autre moyen d'accès. En particulier s'il s'agit des plus grandes zones de ce type, au niveau du pays ou de la région.
- Les zones plus petites qui fournissent des fonctions essentielles du paysage, notamment comme zones de connexion ou zones tampon (par ex. zone tampon des aires protégées ou corridor reliant entre eux des habitats de grande qualité ou des aires protégées). Ces zones plus petites sont uniquement considérées comme HVC 2 si elles jouent un rôle dans le maintien de zones plus étendues dans le paysage au sens large.
- Les vastes zones qui sont plus naturelles et intactes que la plupart des zones semblables et qui fournissent un habitat aux grands prédateurs ou aux espèces nécessitant un grand territoire.

3.2.2 | Indicateurs et sources d'information

Indicateurs

Paysages de conservation

Dans certains cas, les aires ont déjà été reconnues comme paysages à haute valeur (par ex. sites Ramsar, paysage inscrits au Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale (CARPE), Paysages forestiers intacts, Zones de Prairies Importantes, et Paysages prioritaires pour la conservation du tigre). Ces désignations permettent de hiérarchiser les bénéfices apportés par de vastes écosystèmes et des écosystèmes relativement intacts, comme la protection des espèces, le cycle de l'eau et des nutriments, ou les valeurs culturelles. Les désignations existantes au niveau du paysage sont un bon point de départ, au cours de l'étude documentaire initiale, pour déterminer si une HVC 2 peut être présente.

Cependant, l'absence d'une désignation préexistante du paysage n'exclut pas la présence d'une HVC 2 dans la zone. Comme mentionné ci-dessus, les aires présentant un faible niveau de perturbation en général et une connectivité élevée ont de grandes chances d'être classées en HVC 2. La vérification du statut HVC 2 ne nécessite pas obligatoirement la conduite de recensements biologiques détaillés. La présence probable de la plupart des



espèces peut être estimée grâce à tout un éventail de marqueurs comme la connectivité, la composition, l'état et la structure de l'habitat, et l'intensité des pressions posées par des activités humaines (par ex. la chasse et l'agriculture itinérantes).

Paysages forestiers intacts

Le WRI (Institut des ressources mondiales) a cartographié les Forêts Primaires et Paysages Forestiers Intacts¹⁷ (PFI) au niveau international et régional depuis les années 1990, et constitue une source d'informations importante sur les forêts vastes et intactes à l'échelle du paysage. Le WRI définit le Paysage Forestier Intact¹⁸ comme « un territoire situé dans une zone forestière existante qui abrite des écosystèmes forestiers et non forestiers sur lesquels l'influence de l'activité économique humaine est minimale, et dont la surface s'élève à au moins 500 km² (50,000 ha), pour une largeur minimale de 10 km (mesurée comme le diamètre d'un cercle entièrement inscrit dans les limites du territoire).

Toutes les forêts formellement désignées comme PFI, et les autres forêts correspondant relativement bien aux descriptions ci-dessus, doivent être considérées comme HVC 2 potentielles, à moins qu'il n'existe la preuve claire et incontestable du contraire. L'attribution du statut d'HVC 2 à un PFI dépend de la qualité de la forêt (par ex. structure et composition en espèces) et des résultats de la consultation des parties prenantes. Cependant, la HVC 2 ne se limite pas aux zones qui ne présentent aucun signe d'activité humaine importante, et le caractère « intact » n'apparaît pas explicitement dans la définition de la **HVC 2**, qui repose sur l'importance, au niveau international, régional ou national, de vastes écosystèmes à l'échelle du paysage, et en particulier sur la présence de populations viables de la plupart des espèces naturellement présentes.

Sources de données

- Systèmes d'information géographique (SIG) et analyse du couvert forestier (par ex. ensemble de données sur les blocs forestiers et les bassins versants et captages d'eau intacts), détection à distance, imagerie satellite
- Carte des zones revêtant une grande importance dans le paysage, comme corridors ou zones tampons.
- Mesures sur le terrain (par ex. taille, densité, et classes d'âge des arbres, modèle de canopée, couvert végétal dans les zones arides, signes d'érosion, qualité de l'eau...) pour comprendre les modèles écologiques.
- Mesures de la présence humaine : entretiens avec les communautés locales, signes de la pratique du piégeage, de chasse, de défrichement, etc.
- Consultation d'experts de la conservation des paysages spécifiques prioritaires¹⁹.



¹⁷ <http://www.intactforests.org/concept.html>

¹⁸ www.intactforests.org

¹⁹ Consulter un exemple de l'Approche « Espèces-Paysage » : <http://wclivinglandscapes.com/WhatWeDo/LandscapeSpeciesAnalysis/tabid/3737/Default.aspx>



HVC 2 3.2.3 | Étude de cas

Vastes écosystèmes à l'échelle du paysage et mosaïques d'écosystèmes



Site	AGF de Mistik, Saskatchewan, Canada
Écosystème	Forêt boréale
Contexte de l'évaluation	Evaluation HVC pour la certification FSC

L'aire de gestion forestière de Mistik couvre 1,8 millions d'hectares dans la Saskatchewan, au Canada¹. Cette zone se situe dans la grande ceinture forestière boréale du Canada. L'exploitation forestière à grande échelle étant un phénomène relativement récent dans la Saskatchewan, la majorité de l'aire de gestion peut être désignée comme « forêt intacte » à l'échelle du paysage. De plus, les pratiques forestières canadiennes suivent traditionnellement une stratégie de « filtre grossier » visant à préserver l'étendue, l'âge et la distribution des types de forêts présents naturellement dans le paysage. Ces paysages forestiers naturels sont préservés par de grandes perturbations naturelles dues aux feux de forêt. Les pratiques d'exploitation forestière durable ont pour but de reproduire les niveaux naturels de perturbation.

Lorsque l'on se réfère à l'interprétation nationale canadienne des HVC, les pratiques d'exploitation forestière comprennent la protection d'« aires forestières fondamentales », globalement semblables aux vastes zones forestières à l'échelle du paysage, et considérées comme **HVC 2**. Ces aires forestières fondamentales sont définies comme des aires dans lesquelles l'exploitation forestière a cessé depuis plus de 20 ans, qui sont situées à 500 mètres minimum d'une zone culturelle permanente, et à 500 mètres minimum de zones exploitées dans les 20 dernières années. Environ 50 % de l'AGF de Mistik est définie comme forêt « fondamentale »¹ soutenant des populations viables de la plupart des espèces dans leur modèle naturel de distribution et d'abondance.



Références :

- 1 Clark, T. et Burkhardt, R. 2009. High Conservation Value Forest in the Mistik FMA Area, Version 1.4.
<http://hcvtest.textmatters.com/resources/assessments/Mistik%20HCVF%20vers%201.4%202008Ju7%20PDF-1.pdf>
<http://www.hcvnetwork.org/resources/assessments/Mistik%20HCVF%20vers%201.4%202008Ju7%20PDF-1.pdf>



3.3 HVC 3: Écosystèmes et habitats

Écosystèmes, habitats ou zones refuges rares, menacés ou en voie de disparition.

3.3.1 | Concepts et termes-clés

La HVC 3 comprend les écosystèmes, les habitats ou les refuges d'importance particulière en raison de leur rareté ou du niveau de menace auxquels ils sont confrontés, du fait de leur composition en espèces rare ou unique, ou pour d'autres caractéristiques rares ou uniques. Pour définir les écosystèmes rares, il faut considérer la présence d'écosystèmes similaires dans la même région biogéographique et/ou dans le même pays. La taille, l'âge, la structure et la composition des espèces d'un écosystème peuvent également constituer des critères importants. Par exemple, un écosystème qui est courant dans une région ou dans un pays peut être rare et fragmenté (rare et menacé) dans un autre pays.

Les écosystèmes sont définis comme un « un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle²⁰ ». Une approche pratique consiste à utiliser les classifications de la végétation qui sont facilement reconnaissables sur le terrain, ainsi que des images satellite, des photographies aériennes et d'autres imageries par télédétection.

L'Habitat désigne le lieu ou type de site dans lequel un organisme ou une population vit²¹ (et est donc essentiel pour la gestion des espèces). Les habitats peuvent être synonymes des écosystèmes tels qu'ils sont définis ci-dessus, ou définis à plus petite échelle – par ex. certains affleurements rocheux sont des habitats essentiels pour des espèces végétales rares ou localisées au sein d'un écosystème forestier, et les zones humides saisonnières sont cruciales pour certaines espèces d'insectes dans les prairies. Les habitats définis à l'échelle du site sont généralement trop restreints pour être significatifs au niveau national ou à une échelle plus importante. L'HVC 3 se concentre sur les priorités de l'écosystème à plus grande échelle, qui confèrent sa rareté à l'écosystème. Les habitats spécifiques d'espèces essentielles devraient être considérés comme HVC 1.

Refuge : Deux types de refuges peuvent abriter une HVC (en plus des refuges saisonniers évoqués dans la HVC 1) :

- Refuge écologique : zones isolées qui sont à l'abri des changements en cours (par ex. menaces humaines ou événements climatiques) et où des plantes et animaux typiques d'une région peuvent survivre ; et
- Refuge transitoire : zones où certains types ou certaines suites d'organismes persistent durant une période au cours de laquelle des événements climatiques (par ex. des glaciations) ont considérablement réduit ailleurs les zones habitables. Ces refuges abritent souvent une grande richesse d'espèces et un nombre important d'espèces endémiques.

Lorsque l'on détermine la rareté et l'importance d'une valeur, il convient de se baser sur des unités biogéographiques ou physiographiques communément acceptées, de 10 à 100 millions d'hectares, ou sur des unités politiques, nationales ou provinciales de taille similaire, comme les Ecorégions WWF ou des classifications du territoire similaires basées sur de vastes modèles globaux de végétation et de diversité biologique. Pour définir les écosystèmes rares, il faut considérer la présence d'écosystèmes semblables dans la



²⁰ Principes et Critères FSC V 5.0

²¹ Idem.



même région biogéographique et/ou dans le même pays. Par exemple, en Indonésie, un écosystème ayant perdu au moins 50 % de sa surface d'origine dans une région biophysio-géographique est considéré comme HVC 3.

Peuvent être considérés comme HVC 3 :

Les écosystèmes qui sont :

- Naturellement rares parce qu'ils dépendent de types de sols, d'emplacements, d'une hydrologie ou d'autres caractéristiques climatiques ou physiques très localisés (par ex. certaines forêts situées dans des régions de calcaire karstique, des inselbergs, des forêts de montagne ou des forêts riveraines dans des zones arides).
- Rares d'un point de vue anthropogénique, car l'étendue initiale de l'écosystème s'est considérablement réduite, à cause de l'activité humaine (par ex. prairies à sols riches soumises à des inondations saisonnières naturelles, ou fragments de forêts primaires dans des régions où la quasi-totalité des forêts primaires ont été éliminées).
- Menacés ou en danger (par ex. en déclin rapide) en raison d'opérations actuelles ou envisagées.
- Classés comme menacés dans les systèmes nationaux ou internationaux (par ex. la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN²²).

3.3.2 | Indicateurs et sources d'information

Indicateurs

Les gestionnaires peuvent partir du postulat qu'une HVC 3 est présente si certains indicateurs sont présents, par ex. :

- Dans les régions où de nombreux écosystèmes ou habitats naturels ont été éliminés, et où d'autres ont été fortement touchés par le développement, les écosystèmes naturels restants qui sont de qualité raisonnable seront probablement classés comme HVC 3.
- Lorsque les marqueurs d'écosystèmes indiquent la présence d'écosystèmes RMD, même si ceux-ci sont inaccessibles ou que leur présence n'as pas encore été confirmée sur le terrain.

Lorsque la composition en espèces des écosystèmes est peu connue, les facteurs biophysiques (par ex. le type de sol et le climat) peuvent être combinés afin de fournir des marqueurs adaptés pour les unités de végétation. Ensuite, il faut évaluer si l'écosystème est rare, menacé ou en danger dans un contexte plus large.

Sources de données

Lorsqu'ils existent au niveau national, la classification des écosystèmes et des habitats et leur statut en matière de rareté ou d'exposition aux menaces doivent être consultés. Une analyse des écarts peut s'avérer utile pour déterminer quels sont les écosystèmes de l'UG qui sont rares dans la région ou dans les aires protégées nationales ou régionales, et qui méritent donc le statut HVC 3.

L'UICN coordonne le développement d'une Liste Rouge des Ecosystèmes. Cette liste déterminera le risque d'extinction au niveau local, régional et international, selon les catégories de menaces déjà utilisées pour les espèces : vulnérable, en danger et en danger critique d'extinction. Une fois opérationnelle, cette liste constituera une ressource importante pour les pays où il existe peu ou pas d'informations sur la hiérarchisation des écosystèmes à l'échelle nationale (voir <http://www.iucnredlistofecosystems.org/>).

22 www.iucnredlistofecosystems.org/



HVC 3 3.3.3 | Étude de cas

Écosystèmes et habitats



Le Bassin de La Plata abrite les principales prairies d'Amérique du Sud et comprend l'écorégion de la Pampa en Argentine¹. Cette zone abrite une communauté unique d'espèces, dont environ 500 espèces d'oiseaux et plus de 550 espèces de graminées, et certaines plantes présentant une grande adaptabilité aux conditions arides. Le taux d'endémisme est faible dans ces prairies, mais la biodiversité y est élevée². Dans le bassin de La Plata, les prairies couvraient historiquement une vaste surface (750 000 km²), mais les prairies de la Pampa en Argentine se sont rarifiées sous l'influence de facteurs anthropogéniques, en particulier l'expansion des terres de pâturage et des plantations de soja. Environ 30 % de la Pampa argentine reste à l'état naturel ou semi-naturel, et seul 1 % de la Pampa est officiellement protégé³. Le WWF attribue aux écorégions humide et semi-aride de la Pampa le statut Critique/En Danger. Le rythme élevé de l'expansion agricole à travers la Pampa au cours de ces 40 dernières années a entraîné une réduction considérable de l'étendue de ces écorégions auparavant vastes. Elles peuvent par conséquent être qualifiées d'écosystèmes menacés au niveau national ou régional selon le critère **HVC 3**.

Site	Argentine
Habitat	Écorégions humides et semi-arides de la Pampa
Contexte de l'évaluation	Identification des priorités de conservation



Références :

- 1 Michelson, A. 2008. TEMPERATE GRASSLANDS OF SOUTH AMERICA. Prepared for The World Temperate Grasslands Conservation Initiative Workshop Hohhot, China - June 8 & 29, 2008. http://cmsdata.iucn.org/downloads/pastizales_templados_de_sudamerica.pdf
- 2 Bilenca, D. and Miñarro F. 2004. Conservation strategy for the natural grasslands of Argentina, Uruguay and southern Brazil Phase II. Identification of Valuable Grasslands Areas (VGAs). <http://www.hcvnetwork.org/resources/folder.2006-09-29.6584228415/Valuable%20Grassland%20Areas%20Argentina.pdf>
- 3 <http://worldwildlife.org/ecoregions/nt0806>, <http://worldwildlife.org/ecoregions/nt0803>



3.4 HVC 4 Services écosystémiques

Services écosystémiques de base dans des situations critiques (dont la protection des zones de captage d'eau et le contrôle de l'érosion des sols et des pentes vulnérables).

3.4.1 | Concepts et termes-clés

Services écosystémiques de base

Les services écosystémiques sont les bénéfices que les populations tirent des écosystèmes, notamment des services d'approvisionnement (en eau, en nourriture...); des services de régulation comme la régulation des inondations, de la sécheresse, de la dégradation des sols, et des maladies; des services culturels: loisirs, bénéfices spirituels, religieux et autres avantages immatériels; et des services de soutien comme la formation des sols et le cycle des nutriments²³. Ces services de base deviennent des HVC 4 dans des situations critiques (voir ci-dessous).

Situations critiques

Un service écosystémique est critique lorsqu'une interruption de ce service fait peser la menace d'impacts négatifs graves, catastrophiques ou cumulatifs sur le bien-être, la santé ou la survie des communautés locales, sur le fonctionnement d'infrastructures importantes (routes, barrages, réservoirs, systèmes hydroélectriques, systèmes d'irrigation, bâtiments...) ou sur d'autres HVC.

Le concept de **situations critiques** fait référence :

- aux cas où la perte d'un service écosystémique ou un important dommage subi par celui-ci causerait un grave préjudice ou une souffrance importante aux bénéficiaires de ce service, soit immédiatement soit périodiquement (par ex. la régulation de l'approvisionnement en eau au cours de périodes de sécheresse critique), ou
- aux cas où il n'existe pas d'alternatives viables, immédiatement disponibles ou abordables (par ex. pompes et puits) vers lesquelles se tourner en cas de disparition du service.

Il peut être utile de considérer les HVC 4 comme des services de soutien et de régulation (voir tableau 2) dans des situations critiques. Les services écosystémiques d'approvisionnement et culturels recoupent plus directement les HVC 5 et 6 qui sont traitées plus en détail dans la suite de ce document.

Tableau 2 : Types de services écosystémiques - adapté de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005). Les services de soutien et de régulation entrent dans le cadre de la HVC 4, car ils contribuent au bien-être et aux moyens de subsistance des populations (HVC 5) et les services écosystémiques culturels contribuent à l'identité culturelle (HVC 6). Bien noter qu'il existe des recouvrements importants entre certains services, par ex. la régulation et la purification des cours d'eau (HVC 4), et l'approvisionnement en eau potable (HVC 5).

TABLEAU 2 : TYPES DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES		
HVC (en situation critique)	SERVICE ÉCOLOGIQUE	EXEMPLES DE SERVICES ÉCOLOGIQUES
HVC 4	SUPPORT ET RÉGULATION	<ul style="list-style-type: none"> • Régulation des crues • Purification des eaux • Régulation du climat • Régulation des maladies • Ressources génétiques • Formation des sols • Cycle des nutriments • Production primaire
HVC 5	APPROVISIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Nourriture • Eau potable • Bois et fibre • Combustible
HVC 6	CULTUREL	<ul style="list-style-type: none"> • Esthétique • Spirituel • Éducation • Récréation

²³ Définition adaptée de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire



En pratique, de nombreuses INHVC ont divisé la HVC 4 en trois grandes catégories : les zones critiques pour les bassins versants, les zones critiques pour le contrôle de l'érosion, et les zones constituant une barrière contre les feux de forêt destructeurs. Les bassins versants critiques et la protection contre l'érosion des sols sont les formes les plus largement reconnues de HVC 4, mais d'autres existent et sont importantes localement. Certaines INHVC ont inclus d'autres services écosystémiques critiques, comme les services de pollinisation en Indonésie, et la protection contre les vents destructeurs au Ghana.

Une zone peut être considérée HVC 4 si elle apporte ou protège l'un de ces services dans une situation critique. Par exemple, une forêt peut avoir une fonction de régulation de l'écoulement de l'eau dans un bassin versant. Ce service peut être considéré comme critique lorsque les populations dépendent de l'eau de l'écosystème pour leur consommation ou pour l'irrigation, ou lorsque la régulation de l'écoulement garantit l'existence de zones de pêche ou de terres agricoles dont sont tributaires les populations locales. De même, une zone forestière peut avoir une fonction vitale de stabilisation des pentes en amont d'un lieu habité, ou sur le cours supérieur du bassin versant d'un cours d'eau important. Ce service peut être critique lorsque des opérations perturbatrices risquent d'entraîner une forte érosion des sols et d'avoir ainsi des impacts sur les biens et moyens de subsistance des populations. La préservation de prairies peut ainsi être considérée comme essentielle lorsque la perte d'une couverture végétale au sol en milieu aride risque d'entraîner une forte érosion et une désertification. Certains systèmes d'eau douce sont critiques pour la purification de l'eau. La protection critique contre les incendies destructeurs a lieu plus généralement dans les zones sujettes aux feux de forêts, qui abritent ou sont proches d'installations humaines, de sites culturels importants, d'aires protégées ou d'autres HVC, et lorsque l'écosystème naturel constitue une barrière contre le feu. Dans ces exemples, ce qui définit la valeur est l'existence de personnes qui utilisent un service environnemental ou en sont tributaires.

Protection des bassins versants : La HVC 4 peut s'appliquer à la régulation des rivières et des ruisseaux dans des bassins versants naturels où l'approvisionnement en eau est critique pour les populations, notamment pour la consommation, la cuisine, l'hygiène, l'irrigation et la pêche, et lorsqu'il n'existe pas d'alternative viable ou immédiatement disponible. Ces services peuvent être interrompus à cause de mauvaises pratiques même dans des sites de production bien situés, par exemple si une unité de gestion engendre une pollution de façon ponctuelle ou diffuse ou si elle fait barrage à un cours d'eau. Quasiment toutes les activités menées dans le paysage terrestre auront un impact sur les eaux douces en aval - le tout est de savoir dans quelle proportion et sur quelle distance.



Contrôle de l'érosion des sols et pentes vulnérables : Les HVC 4 se trouvent dans des zones qui contiennent des types de végétation naturelle (par ex. forêts ou prairies natives) en bon état qui contribuent à prévenir l'érosion, les glissements de terrain, les ravinements, les tempêtes de poussière et la désertification, quand ces événements risquent d'avoir un impact critique sur les populations ou l'environnement. De tels impacts peuvent s'avérer catastrophiques (glissements de terrain) ou pernicieux et difficiles à inverser (perte graduelle de la fertilité du sol et de la productivité agricole). L'érosion en surface entraîne l'élimination de la couche supérieure du sol, ce qui conduit à une diminution de la productivité agricole ; dans les zones arides elle peut également provoquer des tempêtes de poussière, la formation de dunes et une désertification. Les glissements de terrain et le ravinement réduisent la surface de terres productives, endommagent les infrastructures, mettent en danger des vies humaines, modifient les caractéristiques hydrologiques des bassins versants et augmentent la charge sédimentaire, ce qui entraîne l'envasement des cours d'eau et des canaux d'irrigation. Cet aspect est particulièrement important pour l'agriculture et les communautés de pêcheurs, et pour la biodiversité d'eau douce ou côtière.





Encadré 11: Pourquoi le stockage du carbone n'est-il pas considéré comme un service HVC 4 ?

Le carbone ne trouve pas vraiment sa place dans la HVC 4 telle qu'elle est actuellement définie et interprétée : bien que le stockage du carbone puisse être considéré comme un service de base de la nature, il est moins lié aux communautés locales qui figurent dans les exemples donnés dans ce guide. Il ne correspond pas non plus à l'interprétation des « situations critiques », car tous les types de couvert végétal contiennent du carbone. De nombreux organismes de standardisation internationaux (CCBA, RSPO, RTRE, RSB et Bonsucro) ont débattu ou établi des critères spécifiques pour les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la gestion de l'utilisation des terres, et quelques organismes ont commencé à définir les stocks de carbone importants comme une question distincte (non-HVC).

Plusieurs membres du FSC ont suggéré que les Forêts Riches en Carbone et les Paysages Forestiers Intacts soient classées en HVC, en particulier pour éviter le relargage du carbone qui y est stocké, mais à ce jour, il n'existe pas de consensus sur la meilleure façon de les incorporer aux Principes et Critères.

Pour plus d'informations à ce sujet, suivre http://www.hcvnetwork.org/resources/folder.2006-09-29.6584228415/HCV_and_carbon_executive_summary.pdf

Peuvent être considérés comme HVC 4 :

Les services écosystémiques en situation critique pour :

- La gestion de flux extrêmes, notamment les zones tampons riveraines couvertes de végétation ou les plaines inondables intactes
- Le maintien des régimes de flux en aval
- Le maintien de la qualité de l'eau
- La prévention et la protection contre les incendies
- La protection des sols vulnérables, des aquifères et des pêcheries
- L'approvisionnement en eau salubre, par exemple dans les endroits où les communautés locales dépendent des sources et rivières naturelles pour leur besoins en eau potable, ou lorsque les écosystèmes naturels jouent un rôle important pour la stabilisation de pentes abruptes. Ces deux valeurs sont souvent présentes simultanément, et les zones qui fournissent ces services critiques (approvisionnement en eau et contrôle de l'érosion) peuvent se recouper partiellement ou entièrement
- La protection contre les vents et la régulation de l'humidité, de la pluviométrie et autres éléments climatiques
- Les services de pollinisation, par exemple la pollinisation exclusive de cultures de subsistance assurée par des abeilles natives pour les petits exploitants dans les hautes terres kenyanes, ou la pollinisation de cultures commerciales de Durian par les chauve-souris en Asie du Sud-est. Dans les deux cas, les pollinisateurs sont tributaires de la présence d'un habitat forestier adapté et ne survivent pas dans des paysages purement agricoles

Des zones comme :

- Les forêts, les zones humides et autres écosystèmes qui constituent une barrière protectrice contre les feux de forêt destructeurs susceptibles de menacer les communautés, l'infrastructure ou d'autres HVC
- Les zones de recharge des eaux souterraines
- Les prairies jouant le rôle de tampon contre les inondations ou la désertification

3.4.2 | Indicateurs et sources d'information

Indicateurs

Les situations suivantes peuvent indiquer la présence probable d'une HVC 4 :

- Les zones rurales pauvres et/ou reculées où les populations dépendent directement des ressources naturelles pour subvenir à la plupart de leurs besoins, y compris leurs besoins en eau potable
- Les zones humides étendues ou importantes en amont, des alevinières ou des écloséries, ou des écosystèmes côtiers sensibles (par ex. forêts de mangrove, récifs coralliens...)
- Les zones situées en amont de sources d'eau municipales importantes
- Les zones pentues ou montagneuses, ou des zones soumises à une pluviométrie élevée, où le risque d'érosion catastrophique est élevé
- Lorsque la fertilité du sol est naturellement faible, en particulier sur les sols sableux, les tourbières ou les sols fragiles, lorsque le défrichement, le drainage, l'utilisation de machineries lourdes ou autres utilisations intensives des sols peuvent avoir des conséquences sur leur structure et leur fertilité
- Les zones sèches et arides particulièrement sujettes à l'érosion et à la désertification.

Sources de données

- Informations provenant de compagnies des eaux (par ex. emplacement de barrages, infrastructures et taux de prélèvement)
- Cartes des sols et de la végétation pour identifier les zones à risque de désertification
- Informations sur les maladies vectorielles dont l'incidence a augmenté en raison de la diminution de l'habitat forestier
- Informations sur les problèmes de connectivité en matière de pollinisation
- Cartes hydrologiques et topographiques
- Carte des sols sur laquelle figurent les indicateurs du risque d'érosion
- Carte des infrastructures et des habitations humaines (par ex. principaux axes de transport, réservoirs, barrages hydroélectriques, etc.)
- Systèmes nationaux pour l'identification des bassins versants critiques (souvent dans le cadre des réglementations forestières nationales)
- Lois nationales réglementant les zones de captage d'eau et la perturbation des pentes fortes
- Natural Capital Project <http://www.naturalcapitalproject.org/about.html>

L'identification des situations et services critiques nécessite de consulter les parties prenantes locales risquant d'être directement concernées, et tout autre acteur susceptible de détenir des informations locales ou spécialisées, notamment les autorités locales, des géographes et des hydrologues. L'évaluateur ou le gestionnaire doit déterminer si les directives et réglementations applicables dans le domaine de la protection des pentes et de la gestion des cours d'eau sont respectées, et s'il existe des pentes/bassins versants particulièrement importants pour les populations locales. Il est ensuite nécessaire de déterminer si les réglementations et restrictions auxquelles sont soumises ces zones protègent efficacement leur valeur de conservation. Cela peut s'avérer difficile, et nécessiter que les mesures de gestion dépassent les exigences légales. Il convient de solliciter l'opinion d'experts, et d'organiser des consultations avant de prendre la décision finale quant à la présence de cette valeur.



HVC 4 3.4.3 | Étude de cas Services écosystémiques



Les forêts de chênes-lièges et de chênes verts (*montados* en portugais) sont des systèmes sylvo-pastoraux qui couvrent près d'un million d'hectares en Espagne et au Portugal. Elles produisent, de façon durable et très souvent sous le label FSC, le liège et ses produits dérivés, et supportent également une biodiversité importante. Bien que le service de production de liège soit reconnu, les autres services écosystémiques que ces forêts fournissent sont moins bien connus. Cependant, une évaluation HVC réalisée par le WWF a montré que la protection des bassins versants et la prévention de l'érosion¹ pouvaient être aussi précieuses que la production de liège. La protection des bassins versants assurée par les *montados* est particulièrement importante dans la région méditerranéenne, où l'eau peut être rare en fonction des saisons. Dans les bassins du Tage et du Sado, le bassin inférieur du Tage soutient plusieurs aquifères essentiels, dont l'aquifère de Margem Esquerda qui alimente en eau les populations urbaines et industrielles des districts de Santarém et de Setúbal. L'aquifère de Margem Esquerda soutient 36% de toutes les forêts de chênes-lièges, qui sont situées pour la plupart sur des sites de recharge d'intensité moyenne à élevée. Il est particulièrement important de noter que la recharge de l'aquifère de Margem Esquerda dépend en grande partie des précipitations atmosphériques et de leur infiltration, qui est sans doute facilitée par le couvert forestier et la gestion de l'écosystème des *montados*. Les *montados* du bassin inférieur du Tage sont désignés comme **HVC 4** car ils sont essentiels pour la recharge de l'aquifère et la qualité de l'eau.

Site	Sud du Portugal
Écosystème	Bassins versants et forêts de chênes-lièges et de chênes verts
Contexte de l'évaluation	Évaluation régionale HVC pour la hiérarchisation des priorités de conservation



Références :

1 Branco, O. et al. 2010. Hotspot areas for biodiversity and ecosystem services in montados. WWF Méditerranée – Portugal. http://awsassets.panda.org/downloads/habeas_report2010.pdf



3.5 HVC 5 Besoins des communautés

Sites et ressources **fondamentaux pour satisfaire aux besoins essentiels** des communautés locales ou des peuples indigènes (par ex. pour leurs moyens de subsistance, santé, nutrition, eau), **identifiés par le biais d'une concertation avec ces communautés et ces peuples indigènes.**

La HVC 5 concerne les sites et ressources fondamentaux pour satisfaire aux besoins essentiels des populations locales. Le rôle de l'évaluation HVC consiste à caractériser le niveau de dépendance à la ressource et à formuler des recommandations en matière de gestion pour limiter les impacts négatifs sur les moyens de subsistance des populations locales.

3.5.1 | Concepts et termes-clés

Fondamentaux pour satisfaire aux besoins essentiels

Une ressource ou un site est fondamental pour satisfaire aux besoins essentiels si les services qu'il fournit sont irremplaçables (c'est-à-dire s'il n'existe pas d'alternative abordable ou facilement accessible), et si une atteinte à ce service ou la perte de ce service entraînerait une grave souffrance ou un grave préjudice pour les parties prenantes concernées. Dans le cadre de la HVC 5, les besoins essentiels peuvent désigner l'un ou l'ensemble des services d'approvisionnement de l'environnement (voir Tableau 2), notamment les matériaux tangibles qui peuvent être consommés, échangés ou utilisés directement dans une manufacture, et qui constituent le fondement de la vie quotidienne.

Le degré de dépendance aux ressources HVC 5 peut évoluer rapidement en raison des changements survenus dans la zone, comme la création ou la réparation d'une route, l'amélioration des infrastructures de communication ou un afflux de migrants. **Il est important de s'assurer que l'accès aux ressources HVC 5 n'est pas restreint de façon soudaine. Il convient de disposer d'un plan de transition prévoyant des alternatives adaptées, identifiées grâce à des méthodes participatives et idéalement selon la procédure complète du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP).** Même en cas d'obtention du CLIP, les gestionnaires doivent adopter une approche lucide pour garantir que la modification des besoins des populations est anticipée.

Lorsque les zones sécurisées pour les besoins essentiels sont trop limitées, les communautés risquent de se sentir contraintes d'utiliser d'autres terres et ressources, ce qui ferait courir un risque à d'autres HVC ou d'autres investissements. Dans ce cas, les compromis entre les différentes HVC doivent être trouvés par le biais d'une consultation des parties prenantes et d'une analyse coûts-bénéfices (en prenant en compte les divers risques, coûts et bénéfices en matière sociale, environnementale et économique). Lorsque les communautés pratiquent l'extraction des ressources, et en particulier si l'utilisation qu'elles en font peut avoir des conséquences sur les HVC de biodiversité (par ex. espèces menacées), les évaluateurs doivent collecter des données sur l'histoire et la tradition des ressources et de leur utilisation, le statut passé et actuel et les probables tendances futures, afin de faciliter l'évaluation du caractère durable des activités dans l'état actuel et à l'avenir.

Identifiés par le biais d'une concertation avec ces communautés et ces peuples indigènes

Les communautés locales et/ou les peuples indigènes devraient jouer un rôle fondamental dans la suggestion et l'identification de HVC potentielles grâce à un processus participatif. Lors de l'évaluation des sites et des ressources HVC 5, il convient de consulter un grand nombre d'acteurs et de garantir que la cartographie participative et les enquêtes sociales font intervenir des représentants de groupes minoritaires, vulnérables et marginalisés.



Les communautés locales doivent être impliquées dans la démarche de consultation et accepter toute décision par le biais d'une procédure CLIP. Aucune tentative de coercition ou d'intimidation ne doit donc peser sur la prise de décision ou la conclusion d'accords, toutes les informations pertinentes doivent être communiquées, et ces démarches doivent être menées avant le début de toute activité ou opération perturbatrice. Outre la consultation des populations locales, la sollicitation d'experts, d'autorités locales et d'ONG peut apporter des informations utiles et renseigner sur le contexte.

Pour caractériser l'importance que revêtent les ressources naturelles pour les communautés locales, il est possible de s'appuyer sur l'intensité de l'utilisation des ressources, la durée d'utilisation et la légitimité des revendications. L'identification et le maintien d'un site ou d'une ressource HVC 5 n'est qu'un aspect d'une approche de gestion qui se veut responsable et fondamentalement basée sur les droits, et devrait inclure également une étude d'impact adéquate, et des processus consultatifs et de négociation.



Encadré 12 : Prise en compte des terres agricoles et pastorales

Tandis que le concept HVC remet l'accent sur les « valeurs » (voir Annexe 1), le problème posé par l'agriculture devrait être réévalué. La plupart des communautés rurales ont besoin de terres à des fins d'agriculture ou de pâturage ; l'agriculture de subsistance telle qu'elle est pratiquée par la majorité des communautés rurales les plus pauvres est à l'évidence un besoin fondamental. Par conséquent, certains proposent d'inclure en tant que HVC 5 les services d'approvisionnement rendus par l'agriculture (en particulier l'agriculture de subsistance), et la valeur de production future de réserves foncières. Ce statut HVC exigerait que les terres agricoles fondamentales soient protégées contre toute conversion en plantation industrielle, si par exemple cette protection est indispensable pour préserver les besoins essentiels des communautés. Il est important d'inclure les besoins essentiels dérivant de l'agriculture dans la portée des évaluations HVC, car une image incomplète des activités humaines risquerait de remettre en cause la validité des recommandations faites pour protéger à la fois les communautés concernées et les écosystèmes dans le paysage. Cependant, le concept HVC n'a pas été conçu à l'origine pour les services d'approvisionnement qui dépendent ou dérivent du défrichement des écosystèmes naturels, et l'ajout des terres agricoles et des réserves foncières à la HVC 5 pourrait avoir des conséquences indésirables, comme la réduction des mesures de sauvegarde contre le défrichement des écosystèmes naturels et la création de conflits entre les objectifs des différentes HVC (par ex. valeur de biodiversité vs. valeur de conversion des forêts naturelles). D'ici la résolution de cette question par des travaux complémentaires, il est recommandé, lors de chaque évaluation HVC, d'accorder une attention particulière à la question de l'agriculture de subsistance et à son impact sur la sécurité alimentaire. Les systèmes agricoles traditionnels qui préservent la biodiversité associée peuvent être classés comme HVC, mais la décision doit être prise au cas par cas.





Peuvent être qualifiés d'HVC 5 :

...s'ils étaient jugés fondamentaux pour la satisfaction des besoins essentiels

- Les zones de pêche et de piégeage (pour la viande, la peau et la fourrure)
- les produits forestiers non-ligneux comme les noix, baies, champignons, plantes médicinales, et le rotin
- le combustible pour la cuisine, l'éclairage et le chauffage domestique
- le poisson (comme source essentielle de protéines) et autres espèces d'eau douce dont sont tributaires les communautés locales
- les matériaux de construction (poteaux, chaume, bois)
- le fourrage pour le bétail et les pâturages saisonniers
- les sources d'eau nécessaires pour l'eau potable et l'hygiène
- les biens qui sont échangés contre des biens essentiels, ou vendus contre espèces, ensuite utilisés pour acheter des biens essentiels, y compris des médicaments ou des vêtements, ou pour régler des frais de scolarité

3.5.2 | Indicateurs et sources d'information

Indicateurs

Les HVC 5 sont vraisemblablement plus importantes dans des zones où l'ensemble des communautés ou la plupart d'entre elles dépendent fortement des écosystèmes pour leurs moyens de subsistance, et lorsque les alternatives disponibles sont limitées. En général, si les populations locales tirent des bénéfices d'écosystèmes gérés de façon naturelle ou traditionnelle, une HVC 5 peut être présente.

Les caractéristiques suivantes indiquent la présence très probable d'une HVC 5 dans la zone :

- Accès difficile aux centres de santé et aux hôpitaux,
- Maisons construites pour la plupart en matériaux traditionnels/naturels disponibles localement, de même que les outils ménagers,
- Infrastructures électriques et hydrauliques rares ou inexistantes,
- Les populations éprouvent des difficultés à accumuler des richesses (subsistance « au jour le jour »),
- Agriculture et élevage du bétail à petite échelle ou de subsistance,
- Présence de chasseurs-cueilleurs autochtones,
- Présence de communautés pastorales nomades ou sédentaires,
- Chasse et/ou pêche comme source importante de protéines et de revenus²⁴,
- Une ressource alimentaire sauvage constitue une grande part du régime alimentaire, soit tout au long de l'année soit pendant les saisons critiques.

La chasse

Dans les zones où certaines personnes dépendent exclusivement de la chasse ou lorsque la plupart des personnes chassent occasionnellement ou de façon saisonnière pour compléter leur régime et leurs revenus, la qualification en HVC 5 (approvisionnement essentiel en protéines animales) est probable. Cependant, la chasse entre fréquemment en conflit avec la conservation de la biodiversité (prélèvement non durable d'espèces-cibles, chasse d'espèces menacées), et/ou peut comprendre des pratiques illégales : le fait de tuer des espèces protégées, l'utilisation de méthodes interdites et la pratique de la chasse lors de

²⁴ Il n'est pas question ici de la chasse commerciale mais de chasse à petite échelle qui permet aux populations de se procurer de l'argent pour pourvoir à des besoins essentiels comme l'huile de cuisson, le sel, les médicaments, les frais de scolarité...

périodes ou dans des endroits où elle est interdite. En tentant de déterminer si la chasse est fondamentale pour les besoins essentiels, les évaluateurs ont cherché à savoir si la chasse était pratiquée pour des raisons commerciales ou de subsistance, mais il est difficile de faire la distinction en pratique, et dans de nombreux cas cela peut ne pas avoir de lien avec la gestion durable. Le tableau ci-dessous donne des exemples de cas où la chasse peut répondre à des besoins essentiels pour les populations locales. Les gestionnaires doivent *maintenir et/ou renforcer* la HVC (dans ce cas, le service d'approvisionnement en protéines), mais doivent également décourager le prélèvement illégal et non durable d'espèces protégées. Pour cela il peut être nécessaire de réguler ou de contrôler la chasse. En pratique, il faut conduire des négociations (idéalement par le biais d'un processus de CLIP) sur la réduction de l'accès aux ressources et établir une transition vers des sources alternatives de protéines et de revenus.

Tableau 3: Exemples d'éléments permettant de faire la distinction entre les différents systèmes de chasse. Particulièrement pertinent pour la chasse d'animaux sauvages dans de nombreuses régions des tropiques.

TABLEAU 3: TYPES DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	
CHASSE COUTUMIÈRE (présence probable de HVC 5)	CHASSE COMMERCIALE/EXTRACTIVE (HVC généralement absente)
<ul style="list-style-type: none"> • Les chasseurs disposent de droits coutumiers sur des territoires spécifiques. • Les populations consomment une partie de leurs prises, en échangeant une partie contre des produits de base (par ex. de la fécule et de l'huile de cuisson) et peuvent aussi vendre une partie ou la majorité de leurs prises pour acheter des produits de base (huile de cuisson, sel, paraffine) ou payer des services de base (frais de scolarité, médicaments). • La viande est consommée, vendue et échangée localement. • Les populations autochtones vivent dans la forêt dans des camps de chasse temporaires, effectuant une rotation au cours de l'année sur le territoire de chasse. • Le bétail est relativement rare ou rarement consommé. Il est plutôt vendu contre espèces dans des situations d'urgences, utilisé comme dot, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les chasseurs peuvent négocier l'accès aux territoires de chasse et faire appel à des guides locaux, mais ils ne disposent pas de droits coutumiers sur les zones de chasse. • De grandes quantités de viande sont transportées sur de plus grandes distances contre espèces. • Il existe une chaîne de chasse d'animaux sauvages spécifiques et de négociants des produits qui en sont tirés : collecteurs dans les villages, collecteurs/négociants dans les grandes villes (par ex. réseau commercial)

Sources de données

Sources d'information intéressantes :

- Évaluations socio-économiques réalisées dans la zone
- Consultation des organisations concernées travaillant dans le domaine du développement communautaire avec les communautés en question (ou d'autres communautés similaires dans la zone)
- Étude des communautés concernées, pour déterminer leur interaction avec la zone évaluée et les produits et services écosystémiques qu'elles utilisent
- Études sur l'utilisation des ressources naturelles et des moyens de subsistance par les ONG de conservation et de développement, les agences nationales ou locales, etc.
- Travaux anthropologiques sur le régime alimentaire et les activités de subsistance

Les outils ou méthodes utilisés dépendent de plusieurs facteurs, notamment de l'échelle des risques et des impacts potentiels, du budget alloué à l'évaluation et de son calendrier. La liste ci-dessous présente certains outils qui peuvent être utilisés ou adaptés en fonction de l'évaluation.

- **La cartographie participative** peut être utilisée pour cartographier l'utilisation actuelle et historique du territoire, l'étendue des droits et les différentes zones de gestion et d'utilisation coutumières des ressources
- **Les études participatives et les transects au sol** peuvent également être utilisés pour identifier les principaux éléments du paysage fondamentaux pour les moyens de subsistance
- **Les études socio-économiques** sur les sources de revenu domestique, les régimes alimentaires, les pratiques de chasse, etc. fournissent des informations contextuelles permettant de comprendre pourquoi un élément particulier du paysage peut être essentiel au bien-être humain
- **Les calendriers saisonniers** aident à identifier les changements en fonction des saisons et des circonstances, comme la saisonnalité du fourrage et des utilisations des habitats, et les modèles de migration des animaux, en lien avec leurs stratégies de subsistance tout au long de l'année
- **La définition de la richesse et les exercices de hiérarchisation**
- **L'Évaluation Rurale Participative (ERP)** aide à rassembler des informations qualitatives provenant des personnes qui connaissent le mieux leurs propres systèmes de subsistance (populations locales). L'ERP recoupe généralement certains des outils mentionnés ci-dessus

Les évaluateurs devront collecter ou examiner des informations sur l'utilisation des ressources naturelles par les communautés (nourriture, matériaux de construction, bois de chauffage, médicaments...), le niveau de dépendance de ces communautés à ces ressources, et les zones dans lesquelles elles sont utilisées. **Comme pour les méthodes d'évaluation des HVC, le coût des diverses méthodes doit être adapté à la taille et aux risques des opérations.** Les petits propriétaires terriens ou les opérations à faible impact nécessiteront sans doute un investissement moins important dans les méthodes sociales que les plantations industrielles de palmiers à huile couvrant des dizaines de milliers d'hectares par exemple. Il est fortement recommandé (mais pas nécessairement obligatoire) de faire appel à une organisation indépendante pour mener des enquêtes sociales, car l'indépendance vis-à-vis du propriétaire ou du gestionnaire du site de production peut être nécessaire pour garantir un dialogue ouvert.



Encadré 13 : Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)

Le droit au CLIP inclut le droit des peuples indigènes et des communautés locales à donner, différer ou retirer leur consentement aux activités qui menaceraient leurs droits. Des conseils sur l'utilisation du CLIP ont été rédigés pour le FSC, la RSPO et le programme contre le changement climatique (REDD+), et ces documents d'orientation (voir ci-dessous) devraient être consultés pour une explication détaillée du processus. Dans le cas des HVC 5 et 6, le CLIP peut être utilisé pour identifier les valeurs avec les communautés locales et pour examiner les impacts positifs et négatifs que peut avoir un projet. À ce stade, les populations locales doivent être informées de l'impact que peut avoir le projet de développement envisagé sur l'utilisation qu'elles font des ressources, et peuvent décider si elles sont intéressées ou non par une concertation avec l'entreprise et si elles souhaitent négocier une modification de l'accès à ces valeurs. Par exemple, lorsqu'une part importante des territoires de chasse risque d'être défrichée pour l'agriculture, les communautés locales devront décider si les alternatives (par ex. les fermes piscicoles, le bétail et l'embauche par l'entreprise) constituent des formes de compensation acceptables. Un processus CLIP complet peut durer de quelques semaines à plusieurs mois selon le nombre de communautés impliquées et l'échelle de l'impact. Les gestionnaires peuvent avoir besoin de réaliser une évaluation et une identification provisoires des HVC 5 et 6, en se basant sur les informations disponibles et dans l'attente de l'achèvement du processus complet de consultation ou des négociations CLIP.

Références pour le CLIP :

Free, Prior and Informed Consent and Oil Palm Plantations : a guide for companies. October 2008. RSPO and Forest Peoples Programme.

[http://www.rspo.org/files/resource_centre/FPIC%20and%20the%20RSPO%20a%20guide%20for%20companies%20Oct%202008%20\(2\).pdf](http://www.rspo.org/files/resource_centre/FPIC%20and%20the%20RSPO%20a%20guide%20for%20companies%20Oct%202008%20(2).pdf)

Free, Prior, Informed Consent and REDD+: Guidelines and resources. WWF Working paper October 2011.

<http://wwf.panda.org/?203189/Free-Prior-Informed-Consent-REDD-Guidelines-and-Resources>

FSC guidelines for the implementation of the right to free, prior and informed consent (FPIC). Version 1, 30 October 2012. <https://ic.fsc.org/guides-manuals.343.htm>





HVC 5 3.5.3 | Étude de cas

Besoins des communautés



La production de matières premières pour les biocarburants et l'énergie renouvelable devrait augmenter au cours des prochaines années. Cette étude de cas se concentre sur une étude HVC menée dans le cadre d'une éventuelle exploitation de canne à sucre au Mozambique¹. L'étude a été conduite pour tenter de définir les meilleures pratiques pour une évaluation HVC dans ce contexte. La province de Cabo Delgado, au Mozambique, est une mosaïque de terres agricoles, de terres boisées et de forêts secondaires ou plus intactes. Le site comprend de nombreux villages, et des enquêtes sociales ont révélé que toutes les communautés vivant de 3 à 5 km des forêts ou des zones boisées étaient fortement dépendantes des ressources naturelles qui s'y trouvaient. Il s'agit notamment de matériaux de construction, de viande et de bois de chauffage. Pour toutes les communautés, les forêts constituent l'unique source de ces produits. Dans de nombreux cas, l'eau doit également être transportée des zones humides vers les villages situés parfois à 3 km, sans accès à des pompes. La dépendance de ces communautés vis-à-vis de ces ressources forestières et des zones humides entraîne leur classification en **HVC 5**.

Site	Province de Cabo Delgado, Mozambique
Écosystème	Mosaïque de terres agricoles, de forêts et de zones humides.
Contexte de l'évaluation	Test sur le terrain de l'évaluation HVC pour la culture de canne à sucre à grande échelle



Références :

1. Proforest. 2009. An assessment of potential High Conservation Values within Cabo Delgado Province, Mozambique. <http://www.hcvnetwork.org/resources/assessments/Mozambique%20HCV%20Cabo%20Delgado%20report%20final%20v1.1.1.pdf>



3.6 HVC 6 Valeurs culturelles

Sites, ressources, habitats et paysages d'importance culturelle, archéologique ou historique au niveau international ou national, et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse/sacrée critique pour la culture des communautés locales ou des peuples indigènes, identifiés par le biais d'une concertation avec ces communautés locales ou ces peuples indigènes.

3.6.1 | Concepts et termes-clés

La définition de la catégorie HVC 6 est extrêmement large et il peut s'avérer utile de la diviser en deux catégories : valeurs culturelles **importantes au niveau international ou national, et valeurs critiques pour les populations locales** à l'échelle du site.

Valeurs d'importance... **au niveau international ou national**

Sites, ressources, habitats ou paysages importants au niveau international ou national, susceptibles d'être largement reconnus pour leur importance historique, religieuse ou spirituelle, et qui bénéficient fréquemment d'une désignation officielle par le gouvernement national ou une agence internationale comme l'UNESCO – voir Encadré 14 ci-dessous. Occasionnellement, les nouveaux sites ou les nouvelles ressources d'importance culturelle hors du commun peuvent être découverts lors d'une exploration du site en vue d'un projet de développement (par ex. d'anciens sites funéraires ou de l'art rupestre préhistorique). Ces découvertes peuvent alors conduire à la classification en HVC 6, si les experts et les parties prenantes y sont favorables, sans qu'une désignation officielle ne soit nécessaire.

Encadré 14 : Paysages culturels de l'UNESCO

En 1992, la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO est devenue le premier instrument légal international à reconnaître et protéger les paysages culturels. L'UNESCO reconnaît que les paysages culturels représentent « les ouvrages combinés de la nature et de l'homme ». Ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence de contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes.

Les paysages culturels se divisent en trois catégories majeures, à savoir :

- **Le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme**, ce qui comprend les paysages de jardins et de parcs créés pour des raisons esthétiques qui sont souvent (mais pas toujours) associés à des constructions ou des ensembles religieux.
- **Le paysage essentiellement évolutif** : il résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel.
- **Le paysage culturel associatif**. L'inclusion de ce type de paysage sur la liste du patrimoine mondial se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes.



Importance critique pour la culture traditionnelle des communautés locales ou des populations autochtones

La HVC 6 représente les zones d'importance culturelle qui revêtent une importance traditionnelle pour les populations locales ou autochtones. Il peut s'agir de sites religieux

ou sacrés, de cimetières ou de sites sur lesquels ont lieu des cérémonies traditionnelles. Ils sont souvent bien connus des populations locales, et certaines lois nationales exigent qu'ils soient identifiés et protégés. L'évaluateur doit déterminer si les lois existantes sont suffisantes pour protéger les sites/les zones.

Peuvent être qualifiés d'HVC 6 :

- Les sites reconnus pour leur grande valeur culturelle dans la législation et la politique nationales.
- Les sites bénéficiant d'une désignation officielle de la part du gouvernement national et/ou d'une agence internationale comme l'UNESCO.
- Les sites présentant des valeurs culturelles ou historiques importantes et reconnues, même s'ils ne sont pas protégés par la législation.
- Les sites sacrés ou religieux, les cimetières ou les sites sur lesquels se déroulent des cérémonies traditionnelles importantes pour les populations locales ou autochtones.
- Les ressources végétales et animales ayant une valeur totémique ou étant utilisées lors de cérémonies traditionnelles.

3.6.2 | Indicateurs et sources d'information

Indicateurs

Sources de données

Nationales et internationales

- Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- Musées, listes du patrimoine, ensembles de données nationales, autorités et toutes les organisations spécialisées dans une zone géographique ou des cultures particulières.
- Directives nationales concernant les ressources et les sites archéologiques.
- Consultation d'anthropologues, d'historiens, d'archéologues, de musées et de bases de données pour l'identification des « sites importants au niveau international ou national ».

Encadré 15 : Valeurs économiques en HVC 6

Les problèmes économiques les plus critiques sont classés en HVC 5 (c'est-à-dire l'extraction des ressources naturelles à des fins de subsistance). Cependant, la HVC 6 correspond à des situations où la valeur économique et la valeur spirituelle ou culturelle sont intimement liées, par exemple lorsque le revenu de base des communautés locales est lié aux ressources ou aux sites culturels. Le revenu peut provenir de paiements en nature (par ex. offrandes) ou en espèces pour des activités culturelles importantes (par ex. les cérémonies religieuses) ; du tourisme dans les sites d'importance culturelle (où les communautés dépendent de façon critique de ce tourisme) ; ou de la récolte et de la vente de produits naturels d'importance culturelle (par ex. herbes magiques ou religieuses, racines ...) lorsque ces produits ont une importance critique pour la culture traditionnelle des communautés concernées.

Cependant, les HVC 6 ne comprennent pas l'extraction commerciale et la vente de ressources naturelles ayant une résonance culturelle, lorsque le lien avec l'identité culturelle traditionnelle des communautés a été rompu (par ex. de nombreux objets rituels « traditionnels » produits en masse et sculptés dans des os ou de la corne). Il faut également veiller à ce que la désignation de la HVC 6 n'engendre pas de conflits avec les lois nationales ou internationales (par ex. le prélèvement d'espèces protégées à des fins religieuses ou pour de la magie).





Locales

Les HVC 6 doivent être identifiées à travers une concertation avec les communautés locales ou les populations autochtones. La majorité des méthodes et sources d'informations utilisées pour la HVC 5 (comme les consultations et la cartographie participative) s'avéreront utiles. Certains sites et certaines ressources sont classés comme HVC 6 même si ceux pour lesquels les ressources culturelles ont une valeur ne vivent pas sur place (par ex. quand les communautés maintiennent des rituels culturels liés à des zones qu'habitaient leurs ancêtres, ou effectuent des pèlerinages sur des sites sacrés situés loin de chez eux) ; il est donc important d'identifier toutes les parties prenantes concernées, et pas uniquement celles qui habitent dans l'environnement immédiat des sites ou des ressources, en accordant une attention particulière aux groupes disposant d'un pouvoir et d'une influence moindres.

Des consultations participatives doivent être réalisées dans tous les lieux d'habitation concernés et avec toutes les communautés. Il convient d'accorder une attention particulière aux populations autochtones concernées. Dans les situations dans lesquelles il existe la preuve manifeste que la communauté valide le fait (accord par consensus, accord de la majorité ou de représentants légitimes) que certains sites ou ressources sont importants ou critiques pour sa culture, la classification en HVC 6 se justifie particulièrement. Les consultations de ce type doivent être réalisées auprès des personnes adéquates. En effet, il existe souvent des personnes qui détiennent ce type de savoir particulier (par ex. les chamans, les anciens...). Un autre problème se pose : les informations culturelles de ce type peuvent être secrètes, il est alors difficile d'obtenir des informations précises. Pour certaines communautés, l'emplacement des sites sacrés est secret, les situer sur une carte relève alors du défi. Le choix des méthodes est important, car la prise de photos et de vidéos peut aller à l'encontre de la culture des populations. Il importe également de comprendre que la divulgation des systèmes fonciers coutumiers peut être sensible ou comporter des risques. C'est pourquoi il est primordial de gagner la confiance des populations locales et de travailler avec des experts des questions sociales, notamment des anthropologues dans la mesure du possible.





HVC 6 3.6.3 | Étude de cas Valeurs Culturelles



Site	Sous-district de Tumbang Titi, District de Ketapang, Province du Kalimantan Oriental, Indonésie
Écosystème	Zone de forêts tropicales dans le Kalimantan Oriental, Indonésie
Contexte de l'évaluation	Évaluation HVC pour le développement d'une plantation d'huile de palme

La majorité des sous-districts de Tumbang Titi sont habités par des communautés de l'ethnie Pesaguan Dayak qui vit le long de la rivière Pesaguan. L'une des particularités culturelles de la communauté des Pesaguan Dayak dans la région réside dans le fait qu'elle a construit des Dohas. Cela fait partie de son mode de vie.

Les Dohas (ou pedohasan) sont de petites constructions, généralement habitées par quatre à six foyers ou chefs de famille, et généralement bâtis près ou sur les terrains agricoles des communautés. Les Dohas sont conçus pour faciliter les activités agricoles, comme l'entretien des sols (généralement rizières asséchées), car les champs sont situés à distance des habitations principales. Les Dohas sont importants pour l'identité culturelle des Pesaguan Dayak, symbolisant à la fois la vie et la mort. La vie, à travers la production de caoutchouc, les rizières et l'entretien d'exploitations fruitières, activités agricoles pour lesquelles les Dohas sont des centres de contrôle et de collecte ou de récolte. Les agriculteurs restent de quelques jours à quelques semaines dans les Dohas pour s'assurer que la récolte est à l'abri des perturbations. La mort, car les Dohas servent également de cimetière familial.

Puisqu'ils revêtent une importance culturelle et spirituelle, les Dohas restent protégés même s'ils sont inhabités depuis longtemps. Lorsque ces endroits ne sont pas traités selon la tradition de la communauté Dayak, certaines cérémonies sont organisées pour leur maintien. En raison de leur importance, les vieux Dohas abandonnés sont toujours considérés comme un signe de propriété des champs (par ex. les plantations de caoutchouc et les arbres fruitiers) par les personnes ou la lignée familiale qui les a établis à l'origine.

Chaque village de Tumbang Titi recèle des endroits considérés comme sacrés, qui abritent des valeurs spirituelles reconnues et respectées par la communauté. C'est pourquoi les Dohas sont considérés comme une **HVC 6**.





La Section 4 est une vue d'ensemble des éléments principaux qui devraient être inclus dans un bon rapport d'évaluation HVC, sur base des documents utilisés par le HCV Resource Network lors de la revue de rapports d'études HVC par des pairs.

4

Préparation du rapport d'évaluation des HVC

Le HVCRN donne des directives pour la préparation d'un bon rapport HVC : les principaux points sont résumés ci-dessous. Il est aussi important de garder à l'esprit que les normes de certification durable, comme la RSPO, disposent de modèles de compte-rendu spécifiques pour les résumés publics sur les HVC. Le choix du modèle à suivre dépend du contexte de l'évaluation. Les sections adéquates de ce document sont indiquées ci-dessous, pour expliquer ce qui est attendu d'un rapport HVC en termes de contenu et de qualité.

1. Synthèse

2. Portée de l'analyse

- a) La zone sur laquelle porte l'évaluation et le paysage alentour ont-ils été clairement définis ? (voir 2.3)
- b) Existe-t-il une présentation résumée de l'entreprise et de ses opérations dans la zone ?
- c) L'échelle et l'impact potentiels des opérations envisagées sont-ils décrits de manière adéquate ? (voir 2.1)
- d) L'exploitation, quelle qu'elle soit (en particulier le déboisement), a-t-elle eu lieu avant l'évaluation, et si oui, comment sont prises en compte ces zones ?
- e) Le but de l'évaluation HVC est-il clair ?

3. Contexte du paysage au sens plus large et importance de la zone évaluée (voir 2.3 et 2.6.1)

- a) Les principales caractéristiques sociales et biologiques du paysage au sens large sont-elles décrites de façon claire ? Liste de ces caractéristiques :
 - Les zones protégées
 - La biogéographie régionale ou sous-régionale (la zone évaluée fait-elle partie d'une région biogéographique distincte et/ou étroitement circonscrite?)
 - L'emplacement et le statut des zones de végétation naturelle (y compris une description du type, de la taille et de la qualité des écosystèmes)
 - La présence de populations connues d'espèces dont la situation est préoccupante à l'échelle mondiale
 - Les principaux reliefs, cours d'eau, rivières, aspects géologiques et caractéristiques des sols
 - La présence et les infrastructures humaines, les zones agricoles
 - Le contexte social (caractéristiques ethniques, principales tendances sociales et types d'utilisation des sols)
 - L'historique de l'utilisation des sols et des tendances de développement, ainsi que les futurs projets (par ex. cartographie de la planification spatiale, initiatives de développement, exploitation commerciale existante/envisagée et licences de production)

4. Processus d'évaluation HVC

4.1. Composition et compétences de l'équipe d'évaluation (voir 2)

- a) L'équipe comporte-t-elle des personnes disposant des connaissances adéquates pour évaluer les valeurs biologiques et sociales, ou a-t-elle accès à ces connaissances ?

4.2. Sources de données et méthodologies de collecte des données (voir 2.4)

- a) Les sources de données et les méthodologies de collecte des données sont-elles décrites ou référencées et résumées de façon claire (et présentées en annexe si nécessaire) et sont-elles pertinentes pour l'identification des HVC ? Cette section aborde :

- Le contexte et l'étude documentaire
 - La collecte éventuelle de données
- b) Des efforts raisonnables ont-ils été fournis pour combler les données manquantes, proportionnellement à l'impact et à l'échelle des opérations?
- Preuve que les parties prenantes concernées ont été consultées comme il se doit (voir 2.5)
 - Est-ce documenté et vérifiable ?
 - Leur opinion ou les informations qu'elles ont fournies ont-elles été incluses dans le processus concerné ?
 - Les conclusions ont-elles été transmises aux personnes consultées, comme il se doit ?
- c) Des initiatives existantes appropriées ont-elles été menées lorsque cela était possible (notamment des initiatives existantes locales ou internationales en matière sociale, écologique ou biologique) ?

5. Identification, emplacement et statut de chaque HVC (voir 3)

5.1 Traitement des six HVC

- a) Les six HVC ont été traitées dans le rapport
- b) Si une ou plusieurs HVC n'ont pas été traitées, cette décision est-elle justifiée ?

5.2 Qualité des données

- a) Les données sont-elles détaillées, récentes et suffisamment complètes pour permettre de prendre des décisions éclairées sur la présence/le statut/l'emplacement des HVC ?
- b) Le principe de précaution a-t-il été respecté ?

5.3 Référence aux interprétations nationales des HVC (voir 1.3.3)

- a) Une Interprétation Nationale des HVC a-t-elle été utilisée, si elle existe, en association avec les directives communes génériques HVC ?
- b) La décision d'appliquer les définitions/seuils fixés par l'interprétation nationale, ou de s'éloigner de ses recommandations est-elle expliquée et justifiée comme il se doit ?

5.4 Décision sur le statut HVC

- a) L'HVC est-elle présente, potentiellement présente ou absente de la zone évaluée ?
- b) La présence de la HVC dans le paysage au sens large et au niveau national, régional ou international a-t-elle été examinée ?
- c) La HVC est-elle définie et décrite de façon claire ?

5.5 Cartographie

Les cartes figurant les HVC présentes doivent avoir une résolution satisfaisante et être suffisamment exhaustives pour permettre de prendre des décisions en matière de gestion. Si la présence de HVC n'est pas cartographiée à ce niveau, la raison doit être exposée de façon convaincante, et le procédé qui permettra de cartographier la/les HVC doit être défini avant le commencement de toute opération.

6 Gestion et suivi des HVC (voir 1.2.2 et 1.2.3)

L'identification des HVC n'est qu'une partie du processus. Pour avoir du sens, l'application de l'approche HVC doit inclure la conception de systèmes de gestions appropriés pour le maintien des valeurs identifiées et la mise en œuvre de procédures de contrôle visant à vérifier que le système de gestion est adapté à l'objectif visé. Ce document d'orientation se concentre sur l'identification des HVC, mais des conseils plus généraux sur la gestion et le suivi des HVC seront proposés par le HCVRN d'ici le début de l'année 2014. D'ici là, diverses ressources sont disponibles sur le site internet du HCVRN à l'adresse suivante : <http://www.hcvnetwork.org/resources/folder.2006-09-29.6584228415/resources/folder.2006-09-29.6584228415/background-documents#managing-hcvs>

Pour consulter des exemples de rapports HVC, consultez le lien <http://www.hcvnetwork.org/resources/assessments/projects>

Pour des informations détaillées sur les examens par des pairs des rapports d'évaluation HVC <http://www.hcvnetwork.org/resources/hcv-network-governance/Guidance%20on%20HCV%20assessment%20reviews%20-%20Version%202.1-%20updated%20September%202010.pdf>

5

Références

Bowyer, C., G. Tucker, H. By & D. Baldock. 2010. Operationalising criteria to protect highly biodiverse grasslands under the Renewable Energy Directive (2009/28/EC), Institute for European Environmental Policy: London.

FSC. 2012 (October). Global FSC certificates: type and distribution.

<https://ic.fsc.org/facts-figures.19.htm>

FSC Principles & Criteria v. 5.0 (2012) and FSC Principles & Criteria v. 4.0 (2002)

<https://ic.fsc.org/principles-and-criteria.34.htm>

HCVRN. 2010 (September). Reviewing High Conservation Value reports: HCV Resource Network guidance for peer reviews of HCV assessment reports - Version 2.1.

<http://www.hcvnetwork.org/resources/hcv-network-governance/Guidance%20on%20HCV%20assessment%20reviews%20-%20Version%202.1-%20updated%20September%202010.pdf>

Millennium Ecosystem Assessment. 2005. Hassan, R., Scholes R., and A. Neville, eds. Ecosystems and human well-being: current state and trends, volume 1, chapter 2: Analytical approaches for assessing ecosystem condition and human well-being. Island Press: London.

Proforest. 2008a (July). Good practice guidelines for High Conservation Value assessments: A practical guide for practitioners and auditors.

<http://www.hcvnetwork.org/resources/folder.2006-09-29.6584228415/HCV%20good%20practice%20-%20guidance%20for%20practitioners.pdf>

Proforest. 2008b (April). Assessment, management and monitoring of High Conservation Value Forest: A practical guide for forest managers.

<http://www.hcvnetwork.org/resources/folder.2006-09-29.6584228415/hcvf%20-%20practical%20guide%20for%20forest%20managers.pdf>

Proforest. No date. Defining High Conservation Values at the national level: a practical guide. Part 2, HCV Global Toolkit.

<http://www.hcvnetwork.org/resources/global-hcv-toolkits/hcvf-toolkit-part-2-final.pdf>

Proforest. 2003. Jennings, S., R. Nussbaum, N. Judd and T. Evans with: T. Azevedo, N. Brown, M. Colchester, T. Iacobelli, J. Jarvie, A. Lindhe, T. Synnott, C. Vallejos, A. Yaroshenko and Z. Chunquan. 2003 (December). The High Conservation Value Forest Toolkit.

<http://www.hcvnetwork.org/resources/global-hcv-toolkits/hcvf-toolkit-part-1-final.pdf>

Synnott, T. with M. Colchester, N. Dudley, N. Ghaffar, A. Gough, D. Hall, A. Lindhe, D.R. Muhtaman, J. Palmer, R. Robertson, G. Rosoman, C. Stewart, C. Thies and M. Tyschianouk. 2012 (June). FSC guidelines for principle 9 and high conservation values. Forest Stewardship Council.

Annexe 1

Évolution de la définition des HVC

Standard FSC V 4.0 (2002) Glossaire :

Forêts à Hautes Valeurs de Conservation : les Forêts à Hautes Valeurs de Conservation sont celles qui possèdent au moins l'un des attributs suivants :

- a) aires forestières abritant au niveau international, régional ou national des concentrations élevées de valeurs de la biodiversité (par ex. endémisme, espèces en voie de disparition, refuges) ; et/ou de vastes forêts à l'échelle du paysage, contenant l'unité de gestion ou étant comprises dans celle-ci, où la plupart voire la totalité des populations viables d'espèces naturellement présentes existent selon leur modèle naturel de distribution et d'abondance
- b) présentes dans ou contenant des écosystèmes rares, menacés ou en danger
- c) aires forestières qui fournissent des services de base de la nature dans des situations critiques (par ex. la protection des bassins versants, le contrôle de l'érosion)
- d) aires forestières fondamentales pour répondre aux besoins essentiels des communautés locales (par ex. subsistance, santé) et/ou critiques pour l'identité culturelle traditionnelle des communautés locales (aires d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse identifiées en coopération avec ces communautés locales).

En **2003, Proforest** a traduit les 4 attributs ci-dessus, issus du Glossaire du Standard FSC V 4.0, en six catégories HVC (voir la définition dans le tableau ci-dessous). Ce travail a été réalisé dans les **boîtes à outils HVC**

<http://www.hcvnetwork.org/resources/global-hcv-toolkits>

En **2005**, la **Charte du Réseau de Ressources sur les HVC** a reconnu que ces valeurs s'appliquaient à tous les paysages et a supprimé le terme « forêt » des définitions. En 2005, la Charte du Réseau de Ressources sur les HVC a défini les HVC ainsi :

Les zones à Haute Valeur de Conservation sont des zones critiques du paysage qui doivent être gérées de façon appropriée pour maintenir ou renforcer les Hautes Valeurs de Conservation (HVC). On distingue six grands types de zones HVC, selon la définition développée à l'origine par le Forest Sewardship Council pour la certification des écosystèmes forestiers.

Plus récemment, **la version 5.0 (2012) de la norme FSC** et le HCV Resource Network ont recentré l'objet principal sur les valeurs plutôt que des zones – ce que reflètent les définitions mises à jour.

	BOÎTES À OUTILS PROFOREST (2003)	DÉFINITIONS DU RÉSEAU DE RESSOURCES SUR LES HVC(2005)	STANDARD FSC V 5.0 (2012)
HVC 1	Aires forestières contenant au niveau mondial, régional ou national des concentrations importantes de valeurs de la biodiversité (par ex. endémisme, espèces en voie de disparition, refuges).	Aires contenant au niveau international, régional ou national des concentrations élevées de valeurs de la biodiversité (par ex. endémisme, espèces en voie de disparition, refuges).	Concentrations de diversité biologique, incluant les espèces endémiques et les espèces rares, menacées ou en danger, d'importance mondiale, régionale ou nationale.
HVC 2	Aires forestières contenant, au niveau mondial, régional ou national, de vastes forêts à l'échelle du paysage, situées dans, ou contenant l'unité de gestion, qui abritent en abondance des populations viables de plusieurs, voire de toutes les espèces naturelles, et ce, selon un modèle naturel de distribution et d'abondance.	De vastes écosystèmes à l'échelle du paysage, au niveau mondial, régional ou national, qui abritent en abondance des populations viables de plusieurs, voire de toutes les espèces naturelles, et ce, selon un modèle naturel de distribution et d'abondance.	De vastes écosystèmes à l'échelle du paysage et des mosaïques d'écosystèmes qui sont importants au niveau international, régional ou national, et qui abritent des populations viables de la plupart des espèces naturellement présentes selon un modèle naturel de distribution et d'abondance.
HVC 3	Aires forestières présentes dans ou contenant des écosystèmes rares, menacés ou en voie de disparition.	Aires présentes dans ou contenant des écosystèmes rares, menacés ou en voie de disparition.	Des écosystèmes, des habitats ou des zones refuges rares, menacés ou en danger.
HVC 4	Aires forestières qui assurent des services de base de la nature dans des situations critiques (par ex., protection du bassin versant, contrôle de l'érosion).	Aires qui assurent des services de base des écosystèmes dans des situations critiques (par ex., protection des bassins versants, contrôle de l'érosion).	Services écosystémiques de base dans des situations critiques (dont la protection des zones de captage d'eau et le contrôle de l'érosion des sols et des pentes qui sont vulnérables).
HVC 5	Aires forestières fondamentales pour répondre aux besoins de base des communautés locales (par ex. subsistance, santé).	Aires fondamentales pour répondre aux besoins de base des communautés locales (par ex. subsistance, santé).	Sites et ressources fondamentaux pour satisfaire les besoins essentiels des communautés locales ou des populations autochtones (par ex., pour les moyens de subsistance, la santé, la nutrition, l'eau), identifiés par le biais d'une concertation avec ces communautés ou ces populations autochtones.
HVC 6	Aires forestières critiques pour l'identité culturelle traditionnelle des communautés locales (aires d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse identifiées en coopération avec ces communautés locales).	Aires critiques pour l'identité culturelle des communautés locales (aires d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse identifiées en coopération avec ces communautés locales).	Sites, ressources, habitats et paysages d'importance culturelle, archéologique ou historique au niveau international ou national, et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse/sacrée critique pour la culture des communautés locales ou des populations autochtones, identifiés par le biais d'une concertation avec ces communautés locales ou ces populations autochtones.

Annexe 2

HVC en prairie



Matrice HVC en prairie

Jusqu'à présent, la plupart des expériences pratiques HVC ont eu lieu en forêt, et il existe donc beaucoup de documents explicatifs correspondants. Les connaissances relatives aux HVC en prairie ou systèmes d'eau douce sont beaucoup moins développées, d'où les informations plus détaillées présentées ici, pour montrer comment il est possible d'appliquer les HVC à ces systèmes. *Dudley, N. 2013. High Conservation Value Grasslands: Draft paper on defining HCV in grassland ecosystems. Equilibrium Research.*

TERMES PRINCIPAUX - INTERPRÉTATION POUR LES PRAIRIES	INDICATEUR	SOURCES DE DONNÉES / APPROCHE
HCV 1 CONCENTRATIONS DE BIODIVERSITÉ DES PRAIRIES IMPORTANTES AU NIVEAU INTERNATIONAL, RÉGIONAL OU NATIONAL		
Espèces rares, menacées ou en danger (RMD)	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'espèces RMD (plusieurs espèces RMD, une population conséquente d'une espèce RMD, refuge). Présence de zones protégées reconnues Prairies non protégées identifiées comme ZICO ou ZCB 	<ul style="list-style-type: none"> Listes rouges nationales et internationales (« vulnérable » et de niveau supérieur), AZE, sources d'informations locales, World Database on Protected Areas (WDPA) Liste des zones-clés pour la biodiversité ou des zones équivalentes (par ex. Zones importantes pour la conservation des oiseaux)
Espèces endémiques	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'espèces endémiques (au niveau de l'écorégion ou du pays) ou dont la distribution est extrêmement limitée Présence d'aires protégées reconnues Prairies non protégées identifiées comme ZICO ou ZCB 	<ul style="list-style-type: none"> Liste de Zones abritant des oiseaux endémiques, informations locales WDPA
Concentrations - Utilisation temporelle critique (par ex. pour la migration)	<ul style="list-style-type: none"> Routes migratoires des mammifères ou itinéraires aériens pour les oiseaux et les insectes Présence d'aires protégées reconnues Prairies non protégées identifiées comme ZICO ou ZCB 	<ul style="list-style-type: none"> Données régionales sur les itinéraires aériens et les routes migratoires provenant de Birdlife International, la Convention sur les Espèces Migratoires WDPA
HCV 2 VASTES PRAIRIES AU NIVEAU DU PAYSAGE, IMPORTANTES AU NIVEAU INTERNATIONAL, RÉGIONAL OU NATIONAL		
Vastes prairies ou mosaïques de prairies principalement natives et/ou établies depuis longtemps, abritant la grande majorité des espèces attendues	<ul style="list-style-type: none"> Vaste étendue : probablement >50 000 ha, même si le seuil doit être établi au niveau régional Composition dominée par des espèces natives Continuité dans une histoire écologique 	<ul style="list-style-type: none"> Cartes, études, imagerie satellite Étude des espèces Temps durant lequel la prairie a présenté un modèle de distribution commun (soit de façon naturelle soit par une gestion humaine en place depuis longtemps)
HVC 3 AIRES PRÉSENTES DANS OU CONTENANT DES ÉCOSYSTÈMES RARES, MENACÉS OU EN DANGER		
Écosystèmes de prairies rares, menacés ou en danger	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'écosystèmes de prairies rares : incluant à la fois des écosystèmes naturels rares et des écosystèmes qui sont rares en raison d'une conversion et d'une dégradation 	<ul style="list-style-type: none"> Enfin, la Liste Rouge des écosystèmes en Danger de l'UICN. Dans le même temps, des informations provenant de la planification systématique de la conversion ou d'experts
Restes d'écosystèmes ou d'habitats situés dans des prairies modifiées	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'écosystèmes rares au sein d'une prairie (par ex. fragment d'une prairie native dans une zones en majorité convertie; lacs, ruisseaux ou autres masses d'eaux intérieures, zones boisées riveraines) 	<ul style="list-style-type: none"> Études de terrain Images satellites Étude documentaire
HCV 4 SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DE BASE DANS DES SITUATIONS CRITIQUES		
Prairies critiques pour les bassins versants et les aquifères	<ul style="list-style-type: none"> Prairies natives qui jouent le rôle de filtre ou de purificateur pour la recharge des aquifères et/ou le captage des eaux de surface 	<ul style="list-style-type: none"> Informations provenant des autorités nationales en charge des réseaux hydriques Enquêtes hydrologiques
Prairies critiques pour le contrôle de l'érosion et de la désertification	<ul style="list-style-type: none"> Végétation native qui contribue au contrôle de l'érosion, des glissements de terrain, du ravinement, des tempêtes de poussière et de la désertification 	<ul style="list-style-type: none"> Études topographiques, études des sols, utilisation de l'imagerie satellite

TERMES PRINCIPAUX - INTERPRÉTATION POUR LES PRAIRIES	INDICATEUR	SOURCES DE DONNÉES / APPROCHE
HCV 4 SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DE BASE DANS DES SITUATIONS CRITIQUES		
Prairies avec un rôle de zone tampon contre les inondations	<ul style="list-style-type: none"> Les prairies humides et inondées de façon saisonnière, qui peuvent absorber des afflux d'eau soudains 	<ul style="list-style-type: none"> Études hydrologiques, entretien avec des autorités en charge des réseaux hydriques, des gestionnaires de rivières et des agriculteurs, cartes et images satellites
Prairies qui fournissent un habitat critique pour les espèces pollinisatrices	<ul style="list-style-type: none"> Populations saines d'animaux pollinisateurs (abeilles, papillons, papillons de nuit, quelques espèces d'oiseaux...) 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes
HCV 5 PRAIRIES ET VALEURS FONDAMENTALES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS DES COMMUNAUTÉS LOCALES		
Prairies qui fournissent une zone de pâturage permanente ou saisonnière aux communautés locales et/ou aux peuples indigènes	<ul style="list-style-type: none"> Présence de communautés pastorales sédentaires ou nomades 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens, enquêtes
Prairies fournissant des produits sauvages (gibier, plantes comestibles, fourrage pour le bétail, médicaments, matériaux...)	<ul style="list-style-type: none"> Preuve d'une utilisation régulière ou critique de ressources provenant des prairies 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens, enquêtes
HCV 6 ZONES DE PRAIRIES ET VALEURS CRITIQUES POUR L'IDENTITÉ CULTURELLE		
Prairies soutenant des styles de vie traditionnels importants et des valeurs de subsistance dépendant de l'écosystème	<ul style="list-style-type: none"> Communautés traditionnelles dont le style de vie dépend d'habitats spécifiques des prairies 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes, entretiens
Prairies où le système de gestion traditionnel lui-même revêt une valeur culturelle dépassant la communauté immédiate	<ul style="list-style-type: none"> Existence de systèmes de gestion d'importance culturelle (par ex. valeurs culturelles qui transcendent les questions de subsistance) 	<ul style="list-style-type: none"> Présence des sites naturels et culturels inscrits au Patrimoine Mondial, réserves de biosphère MAB ou autres désignations nationales ou régionales. Enquêtes, entretiens
Prairies soutenant des valeurs importantes sacrées ou fondées sur une croyance	<ul style="list-style-type: none"> Présence de sites naturels sacrés ou de paysages sacrés 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes, entretiens
Prairies importantes pour l'identité culturelle nationale	<ul style="list-style-type: none"> Présence de paysages ou de sites emblématiques 	<ul style="list-style-type: none"> Présence de sites naturels inscrits au Patrimoine mondial, réserves de biosphère MAB (Programme Homme et Biosphère de l'UNESCO) ou autres désignations nationales ou régionales. Enquêtes, entretiens

N.B. Dans de nombreux cas (en fait dans la majorité des cas), ces caractéristiques peuvent s'appliquer à la fois aux prairies « naturelles » et « culturelles », entre lesquelles il peut en outre être difficile de faire la distinction. Les systèmes de gestion culturels peuvent en eux-mêmes contenir des HVC. Ce point est traité dans la HVC 6 ci-dessus.

Annexe 3

HVC en eau douce



Matrice HVC en eau douce

Jusqu'à présent, la plupart des expériences pratiques HVC ont eu lieu en forêt, et il existe donc beaucoup de documents explicatifs correspondants. Les connaissances relatives aux HVC en prairie ou systèmes d'eau douce sont beaucoup moins développées, d'où les informations plus détaillées présentées ici, pour montrer comment il est possible d'appliquer les HVC à ces systèmes. *Tiré d'Abell, R., S. Morgan, and A. Morgan. 2013. Taking HCV from forests to freshwaters. In preparation.*

TERMES PRINCIPAUX - INTERPRÉTATION POUR LES SYSTÈMES D'EAU DOUCE	EXEMPLES	SOURCES DE DONNÉES / APPROCHE ¹
HCV 1 CONCENTRATIONS DE BIODIVERSITÉ IMPORTANTES AU NIVEAU INTERNATIONAL, RÉGIONAL OU NATIONAL		
Espèces rares, menacées ou en danger (RMD)	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'espèces RMD tributaires d'eau douce² pour l'ensemble ou une partie de leur cycle de vie (plusieurs espèces RMD, une population conséquente d'une espèce RMD, refuge) Présence d'aires protégées reconnues désignées dans leur ensemble ou en partie pour conserver les habitats ou les espèces RMD d'eau douce Eaux douces non protégées identifiées comme zones-clés pour la biodiversité ou bénéficiant d'un statut équivalent 	<ul style="list-style-type: none"> Listes rouges internationales et nationales (« vulnérable » et niveau supérieur) World Database on Protected Areas (WDPA : base de données répertoriant et classant les aires protégées au niveau international) (NOTA BENE : Les Sites Ramsar font partie de la WDPA, mais certains ne sont représentés que par leurs coordonnées géographiques centrales. Consulter les Fiches Descriptives Ramsar pour des informations détaillées sur les espèces.) Bases de données nationales/provinciales des rivières traditionnelles/sauvages/spectaculaires Liste des zones-clés pour la biodiversité ou des zones équivalentes (par ex. Zones importantes pour la conservation des oiseaux, Zones de plantations importantes) (NOTA BENE : les KBA d'eau douce n'ont pas été formellement identifiées pour la plupart des zones géographiques.) Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts, y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation Études de terrain
Espèces endémiques d'eau douce	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'espèces d'eau douce endémiques (au niveau de l'écorégion ou du pays) ou dont la distribution est extrêmement limitée Présence d'aires protégées reconnues désignées dans leur ensemble ou en partie pour conserver les espèces d'eau douce endémiques ou à distribution limitée Eaux douces non protégées identifiées comme zones-clés pour la diversité ou bénéficiant d'un statut équivalent 	<ul style="list-style-type: none"> Aires AZE (N.B. : Les sites AZE n'ont pas été identifiés pour les poissons ou les invertébrés d'eau douce) Listes des espèces endémiques à l'échelle du pays ou de la province/de l'état FishBase (N.B. : Listes des espèces endémiques disponible uniquement au niveau du pays/de l'île.) Freshwater Ecoregions of the World - Écorégions d'eau douce dans le monde (FEOW) (N.B. : Les espèces de poissons endémiques d'écorégions d'eau douce disponibles sur demande) WildFinder pour les mammifères, les oiseaux, les amphibiens et les reptiles dépendants des eaux douces BioFresh (http://www2.freshwaterbiodiversity.eu/) (N.B. : Le portail de données est en cours de d'alimentation.) WDPA Bases de données nationales/provinciales des rivières traditionnelles/sauvages/spectaculaires Liste des KBA ou des zones équivalentes Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts, y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation Études de terrain

¹ La plupart des données au niveau international et national pourront fournir des informations sur ce qui est potentiellement présent dans une aire d'évaluation donnée, mais dans la plupart des cas ils ne peuvent être utilisés seuls pour déterminer ce qui se trouve dans un lieu donné.

² Dans le cadre de ce document, « eaux douces » est synonyme de « zones humides intérieures », comme le définit la Convention de Ramsar 'Classification System for Wetland Type.'

TERMES PRINCIPAUX - INTERPRÉTATION POUR LES SYSTÈMES D'EAU DOUCE	EXEMPLES	SOURCES DE DONNÉES / APPROCHE ¹
HCV 1 CONCENTRATIONS DE BIODIVERSITÉ IMPORTANTES AU NIVEAU INTERNATIONAL, RÉGIONAL OU NATIONAL		
Aires d'utilisation temporelle critique, servant notamment de refuge en cas d'inondation ou de température extrême, de nurserie/de site de reproduction, de zone migratoire, de zone d'alimentation ou d'hibernation	<ul style="list-style-type: none"> • Routes migratoires ou routes critiques pour la dispersion des poissons, oiseaux de zones humides, mammifères/amphibiens/reptiles dépendants des systèmes aquatiques, des invertébrés aquatiques (par ex. plaines inondables, bassins profonds ou vernaux, corridors aquatiques) • Présence d'aires protégées reconnues désignées dans leur ensemble ou en partie pour conserver les eaux douces d'utilisation critique durant certaines périodes de l'année • Eaux douces non protégées identifiées comme IBA, IPA ou KBA 	<ul style="list-style-type: none"> • Données régionales sur les itinéraires aériens et les routes migratoires provenant de Birdlife International, la Convention sur les Espèces Migratoires... • Les cartes locales ou nationales des plaines inondables, des bassins vernaux ou des autres sources, zones humides temporaires... • Liste des KBA ou des zones équivalentes • Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts, y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation. (NOTA BENE : certains mammifères/oiseaux « terrestres » dépendent de corridors riverains/de plaines inondables pour leur migration/leur dispersion.) • Études de terrain et imagerie satellite
HCV 2 VASTES ÉCOSYSTÈMES ET MOSAÏQUES D'ÉCOSYSTÈMES IMPORTANTS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, RÉGIONALE ET NATIONALE		
Eaux douces avec schéma hydrologique intact	<ul style="list-style-type: none"> • Rivières avec des régimes d'écoulement naturels • Lacs et zones humides avec des périodes hydrologiques naturels 	<ul style="list-style-type: none"> • WDPA et Fiches Descriptives Ramsar • Bases de données nationales/provinciales des rivières traditionnelles/sauvages/spectaculaires • Cartes de Global Water Systems Project • Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts (en particulier d'hydrologues), y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation • Études de terrain
Eaux douces présentant une connectivité longitudinale non fragmentée	<ul style="list-style-type: none"> • Rivières exemptes de barrières en amont/aval qui empêcheraient les espèces de réaliser l'ensemble de leur cycle de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • WDPA et Fiches Descriptives Ramsar • Bases de données nationales/provinciales des rivières traditionnelles/sauvages/spectaculaires • Cartes de Global Water Systems Project • Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts, y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation • Études de terrain et imagerie satellite
Eaux douces présentant une connectivité latérale non fragmentée	<ul style="list-style-type: none"> • Chenaux de rivière non modifiés présentant des connexions dynamiques avec les plaines inondables 	<ul style="list-style-type: none"> • WDPA et Fiches Descriptives Ramsar • Bases de données nationales/provinciales des rivières traditionnelles/sauvages/spectaculaires • Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts (en particulier d'hydrologues), y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation • Études de terrain et imagerie satellite
Eaux douces dans des conditions de qualité naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Régimes thermiques, régimes sédimentaires et régimes de nutriments non modifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • WDPA et Fiches Descriptives Ramsar • Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts, y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation • Études de terrain et imagerie satellite
Bassins versants/captages d'eau relativement intacts	<ul style="list-style-type: none"> • Conversion de la couverture du sol inférieure au seuil d'inquiétude 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données hydrographiques HydroSHEDS ou équivalente au niveau national/local, couplée à des données sur l'utilisation du sol/la couverture du sol • WDPA • Cartes de Global Water Systems Project • Imagerie satellite
Eaux douces avec des communautés natives intactes	<ul style="list-style-type: none"> • Lacs, rivières et zones humides exempts d'espèces invasives 	<ul style="list-style-type: none"> • Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts, y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation • Études de terrain

TERMES PRINCIPAUX - INTERPRÉTATION POUR LES SYSTÈMES D'EAU DOUCE	EXEMPLES	SOURCES DE DONNÉES / APPROCHE ¹
HVC 3 ÉCOSYSTÈMES RARES, MENACÉS OU EN DANGER		
Écosystèmes d'eau douce rares, menacés ou en danger	<ul style="list-style-type: none"> Par ex. systèmes karstiques, tourbières 	<ul style="list-style-type: none"> Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts, y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation Études de terrain et imagerie satellite
HVC 4 SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DE BASE DANS DES SITUATIONS CRITIQUES		
Bassins versants/zones de captage critiques pour la gestion/ le maintien des flux extrêmes (par ex. en cas d'inondation, de sécheresse)	<ul style="list-style-type: none"> Plaines inondables et autres zones humides Sources 	<ul style="list-style-type: none"> Cartes locales ou nationales des plaines inondables/zones humides ou des sources Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts, y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation Études de terrain et imagerie satellite
Zones tampons couvertes de végétation ou plaines inondables intactes	<ul style="list-style-type: none"> Forêts riveraines Plaines inondables ouvertes 	<ul style="list-style-type: none"> Cartes locales ou nationales des plaines inondables ou des zones riveraines Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts, y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation. Études de terrain et imagerie satellite
Zones de recharge des eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> Aires ayant un effet recharge critique sur les aquifères utilisés pour l'eau potable Aires ayant un effet recharge critique sur les aquifères approvisionnant en eau les systèmes d'eau douce qui en retour soutiennent des services complémentaires (par ex. pêcheries) 	<ul style="list-style-type: none"> Cartes de zones de recharge des eaux souterraines au niveau local ou national Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts, y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation. Études de terrain et imagerie satellite
Bassins versants/zones de captage critiques pour le maintien des régimes d'écoulements en aval	<ul style="list-style-type: none"> Châteaux d'eau (aires à collecte élevée des eaux de surface) 	<ul style="list-style-type: none"> HydroSHEDS ou ensemble de données hydrographiques équivalent au niveau national/local, couplé avec les meilleures données hydrologiques disponibles possibles Système RIOS du Natural Capital Project ou outils similaires Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts, y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation. Études de terrain et imagerie satellite
Bassins versants/zones de captage critiques pour le maintien de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Aires à couvert végétal en amont des réserves d'eau critiques 	<ul style="list-style-type: none"> Système RIOS du Natural Capital Project ou outils similaires Sources d'informations locales, étude documentaire, connaissances d'experts, y compris les enseignements tirés des exercices de planification de la conservation Études de terrain et imagerie satellite
HVC 5 BESOINS DE BASE DES COMMUNAUTÉS LOCALES		
Sites et ressources fondamentaux pour répondre aux besoins essentiels des communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> Sources d'eau nécessaires pour disposer d'eau potable fondamentale et répondre aux besoins de base en matière d'hygiène Populations d'animaux ou de plantes d'eau douce dont sont tributaires les populations locales 	<ul style="list-style-type: none"> Sources d'informations locales, étude documentaire et connaissances d'experts Enquêtes/entretiens avec les communautés Études de terrain
HVC 6 - VALEURS CULTURELLES		
Sites et ressources d'importance culturelle critique	<ul style="list-style-type: none"> Masses d'eau revêtant une grande importance religieuse ou culturelle (par ex. chutes d'eau, lacs) Produits d'eau douce revêtant une valeur culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes/entretiens avec les communautés Études anthropologiques

Annexe 4

Crédit des images

L'ensemble des photos, diagrammes et cartes sont ©Proforest sauf indication contraire

Image	Crédit	Page No.
Tigre de Sumatra	Brian McKay	28
Étude de cas HVC 1 Rivière Rajong, Sarawak (Bornéo), Malaisie	Chris Elliott	31
Étude de cas HVC 1 Orang-outan de Bornéo et Nasique	Alain Compost	31
Étude de cas HVC 2 Forêt boréale de Saskatchewan, Canada	Tom Clark	35
Étude de cas HVC 3 FVSA_Cerf de la Pampa, Baie de Samborombón, Argentine	Fernando Miñarro	38
Étude de cas HVC 4 Gorge de la rivière Guardiana, Portugal	Hartmut Jungius	43
Étude de cas HVC 4 Chêne-liège (Quercus suber), Eucalyptus et pins dans le montados. Monchique, Algarve, Portugal	Claire Doole	43
Étude de cas HVC 4 Paysage des « Montados », Portugal	Sebastian Rich	43
Étude de cas HVC 6 Dohas, Kalimantan Occidental, Indonésie	Dwi Rahmad Muhtaman	53

